

Ministère de la Justice Canada

2022-2023

Plan ministériel

L'honorable David Lametti, c.p., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

L'information contenue dans cette publication ou ce produit peut être reproduite en totalité ou en partie et par n'importe quel moyen, pour des fins personnelles ou publiques non commerciales, sans frais ni autre autorisation, à moins d'indication contraire.

Nous vous demandons :

de faire preuve de diligence raisonnable pour vous assurer de l'exactitude du matériel reproduit;

d'indiquer à la fois le titre complet du matériel reproduit, ainsi que son auteur; et

d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que ladite reproduction n'a pas été effectuée en collaboration avec le gouvernement du Canada ou avec son approbation.

Il est interdit de reproduire et de distribuer ce document à des fins commerciales, sauf avec l'autorisation écrite du ministère de la Justice Canada. Pour en savoir davantage, veuillez consulter le site Web du ministère de la Justice Canada à l'adresse www.justice.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le ministre de la Justice et procureur général du Canada, 2022

ISSN 2371-6916
N° de cat. J1-18F-PDF

Table des matières

De la part du ministre	1
Aperçu de nos plans.....	3
Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques ..	7
Services juridiques	7
Support au système de justice.....	18
Services internes : résultats prévus.....	39
Dépenses et ressources humaines prévues.....	45
Dépenses prévues	45
Ressources humaines prévues	50
Budget des dépenses par crédit voté	50
État des résultats condensé prospectif	51
Renseignements ministériels.....	53
Profil organisationnel.....	53
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités	53
Contexte opérationnel	53
Cadre de présentation de rapports	54
Renseignements connexes sur le répertoire des programmes.....	55
Tableaux de renseignements supplémentaires	55
Dépenses fiscales fédérales.....	55
Coordonnées de l'organisation.....	55
Annexe : définitions	57
Notes en fin d'ouvrage	61

De la part du ministre

Je suis heureux de vous présenter le Plan ministériel 2022-2023 du ministère de la Justice Canada.

Ce plan fournit des renseignements sur les principales priorités du Ministère, de même que sur les initiatives et les activités prévues pour 2022-2023. Il met en lumière les objectifs et les livrables à venir du Ministère, ainsi que la voie à suivre pour orienter nos efforts au cours du prochain exercice. En 2022-2023, le ministère de la Justice Canada continuera de travailler en collaboration avec d'autres ministères et organismes afin d'appuyer la mise en œuvre de diverses priorités du gouvernement du Canada en fournissant des services intégrés de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative de grande qualité, de même que des programmes et des services à l'appui du système de justice canadien.



La pandémie de COVID-19 a marqué la vie de nombreux Canadiennes et Canadiens. Pour la prochaine année, les efforts de rétablissement demeureront une priorité absolue du gouvernement. Nous sommes déterminés à soutenir le gouvernement dans ce travail important et à aider nos citoyennes et citoyens dans le besoin en fournissant des conseils juridiques dans les domaines de la planification de la vaccination, des programmes de soutien d'urgence et des prestations de la relance économique, de la gestion de la dette publique et du droit commercial international. Le Ministère continuera également d'épauler le Comité d'action sur l'administration des tribunaux en réponse à la COVID-19 dans le rétablissement des activités des tribunaux canadiens en plaçant au premier plan la santé et la sécurité des participants, tout en respectant les valeurs fondamentales du système de justice.

La réconciliation exige que nous reconnaissons les erreurs du passé, alors que nous nous efforçons de bâtir un avenir meilleur. L'identification récente de plus de 1 000 tombes et lieux de sépulture anonymes d'enfants autochtones qui sont décédés dans d'anciens pensionnats indiens a mis en lumière la douleur, le traumatisme intergénérationnel et les pertes subies pendant des décennies par les peuples et les communautés autochtones. Le renforcement et le renouvellement des relations avec les peuples autochtones continuent d'être une priorité pour le Ministère. Nous appuierons les efforts déployés par le gouvernement afin de favoriser une véritable réconciliation et l'autodétermination grâce à des relations renouvelées – de nation à nation, entre les Inuits et la Couronne et de gouvernement à gouvernement – et au renforcement de la collaboration avec ces peuples. L'établissement de partenariats ouverts et honnêtes avec des dirigeants, les gouvernements, des intervenants et des organisations autochtones qui sont axés sur la reconnaissance des droits, le respect et la coopération sera essentiel pour mener à bien le processus de guérison que nous avons amorcé en tant que nation, et pour veiller à ce que nos actions tiennent compte des expériences vécues par les peuples autochtones.

Le Ministère continuera de soutenir des mesures concrètes dans le cadre de diverses initiatives, notamment en réponse aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et aux appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et

assassinées, la voie fédérale et le Plan d'action national. Nous prendrons également des mesures pour faire progresser la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, notamment l'élaboration d'un plan d'action, de la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones et de réformes législatives en lien avec la prestation de services à l'enfance et à la famille autochtones. Par ailleurs, le Ministère appuiera la nomination d'un interlocuteur spécial indépendant qui travaillera en collaboration directe avec les gouvernements, les organisations représentantes, les communautés et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis et d'autres intervenants afin de cerner les mesures nécessaires et de formuler des recommandations relativement aux lois, aux règlements, aux politiques et aux pratiques du gouvernement fédéral concernant les tombes et lieux de sépulture anonymes sur les sites d'anciens pensionnats indiens.

De nombreux efforts sont encore nécessaires pour rendre notre pays plus juste et plus inclusif pour les générations futures, notamment, en s'attaquant à la discrimination systémique et à la surreprésentation des personnes autochtones, des groupes racisés et des membres d'autres groupes marginalisés dans le système de justice pénale. Parallèlement, il est primordial d'appuyer les réformes du droit pénal visant à lutter contre la violence liée aux armes à feu, ainsi que les efforts liés à la mise en œuvre de modifications législatives criminalisant la thérapie de conversion afin de protéger la dignité et les droits à l'égalité des personnes LGBTQ2+ et des réformes fédérales en matière de droit de la famille qui mettent au premier plan les besoins des enfants et des familles.

Nous continuerons de miser sur la transformation de notre cadre juridique et de notre système de justice pour qu'ils tiennent compte de nos valeurs en tant que Canadiennes et Canadiens et qu'ils soient transparents, équitables et exempts de discrimination. Nous adapterons et moderniserons notre système de justice dans le but d'améliorer l'accès à la justice pour tous les participants pendant la pandémie et par la suite. Dans le contexte d'incertitude associé à la pandémie mondiale, nous restons fidèles à nos engagements, à savoir garantir un système de justice équitable, efficace, pertinent et accessible à tous.

En tant que ministre de la Justice et procureur général du Canada, j'invite la population canadienne à lire le Plan ministériel 2022-2023 afin d'en savoir davantage sur ce que nous faisons pour donner suite aux engagements de notre mandat. Je suis convaincu que le Ministère continuera de servir tous les Canadiennes et Canadiens de façon ouverte et transparente alors que nous épaulons le gouvernement dans ses efforts visant à bâtir une économie plus résiliente et un avenir plus propre, plus écologique et plus sain pour nos enfants.

L'honorable David Lametti, c.p., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Aperçu de nos plans

En vertu de ses **responsabilités essentielles**, qui consistent à fournir des services juridiques et à appuyer le système de justice, le ministère de la Justice Canada soutient une vaste gamme d'initiatives gouvernementales, en plus des engagements énoncés dans la lettre de mandat du Ministre. Dans son travail, le Ministère prend en considération un ensemble de facteurs cruciaux afin d'appliquer une politique publique rigoureuse, fondée sur des données probantes, et d'assurer une gouvernance efficace. Parmi ces considérations figurent l'analyse de risques juridiques; la diversité et l'inclusion telles que l'**analyse comparative entre les sexes plus**ⁱ (ACS Plus); des questions touchant la protection des renseignements personnels; l'évaluation des répercussions des traités modernes; des évaluations environnementales stratégiques; et l'adoption d'une approche de la justice axée sur les personnes.

Le texte qui suit fournit un aperçu des principales priorités du ministère de la Justice Canada pour 2022-2023 en ce qui concerne chacune de ses responsabilités essentielles, ainsi que ses services internes.

Services juridiques

Le Ministère appuiera la mise en œuvre de nombreuses priorités du gouvernement du Canada en fournissant des services juridiques intégrés de grande qualité en matière de services de consultation juridique, de contentieux et législatifs.

Mesures principales :

- Fournir des avis juridiques concernant les priorités de vaccination dans les lieux de travail de compétence fédérale; la prolongation ou la modification des programmes de soutien d'urgence et de prestations de la relance économique; les aspects juridiques de la gestion de la dette publique et du cadre financier; et le droit commercial international, le tout dans le but d'appuyer les efforts du gouvernement pour lutter contre et mettre fin à la pandémie de COVID-19, relancer l'économie et aider les Canadiennes et les Canadiens dans le besoin.
- Continuer de soutenir le Comité d'action sur l'administration des tribunaux en réponse à la COVID-19 dans son rôle de promouvoir une approche nationale pour le rétablissement des activités des tribunaux canadiens qui priorise la santé et la sécurité des personnes impliquées dans le système de justice.
- Offrir des services de consultation juridique aux ministères et organismes fédéraux afin de faire progresser l'engagement continu qu'a pris le gouvernement de favoriser une véritable réconciliation avec les peuples autochtones, ainsi que de promouvoir l'autodétermination et d'éliminer les écarts socioéconomiques et les obstacles systémiques auxquels sont confrontés les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis.
- Fournir des avis juridiques à l'appui des efforts du gouvernement pour sécuriser les systèmes de télécommunications du Canada; pour lutter contre la haine et le harcèlement en ligne, les groupes haineux, l'extrémisme violent d'inspiration idéologique et les organisations terroristes; ainsi que pour lutter contre le blanchiment d'argent, les profits découlant des produits de la criminalité et le financement d'activités terroristes et atténuer leurs répercussions négatives sur la société.

- Dans le domaine du contentieux, fournir des avis et des orientations stratégiques dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre nationale de positions et de stratégies juridiques relatives aux affaires complexes et au nombre croissant d'actions collectives.

Support au système de justice

Le Ministère jouera un rôle essentiel dans la promotion du respect des droits et de l'accès à la justice, ainsi qu'en vue d'assurer un cadre juridique équitable, pertinent, accessible et opportun, de même qu'un système de justice qui répond efficacement aux causes et conséquences des infractions.

Mesures principales :

- Contribuer au renouvellement de la relation avec les peuples autochtones en continuant de collaborer avec les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, et autochtones, les organisations autochtones nationales et d'autres partenaires et intervenants clés afin d'accélérer la progression d'initiatives et de priorités de justice liées aux Autochtones, notamment celles de faire avancer la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*ⁱⁱ; répondre aux appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinéesⁱⁱⁱ; et donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada^{iv} se rapportant précisément à la justice, ce qui inclut la poursuite des négociations des accords sur l'administration de la justice et l'appui d'activités qui favorisent la revitalisation de lois, de systèmes juridiques et de traditions autochtones.
- Appuyer la nomination d'un *interlocuteur spécial*^v indépendant qui travaillera en collaboration avec les gouvernements, les organisations représentantes, les communautés et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis et d'autres intervenants afin de cerner les mesures nécessaires et de recommander un nouveau cadre juridique et réglementaire pour identifier, protéger et préserver les lieux de sépulture anonymes liés à d'anciens pensionnats indiens.
- Poursuivre les travaux visant à lutter contre la discrimination systémique et la surreprésentation des personnes autochtones, des groupes racisés et d'autres populations marginalisées dans le système de justice pénale, y compris appuyer l'élaboration d'une Stratégie en matière de justice autochtone et d'une Stratégie en matière de justice pour les Canadiennes et Canadiens noirs, ainsi que les efforts déployés pour améliorer la collecte et l'utilisation de données ventilées.
- Appuyer les réformes du droit pénal visant à lutter contre la violence liée aux armes à feu, à abolir certaines peines minimales obligatoires et à favoriser le déroulement sûr, optimal et efficace des procédures pénales, dans le but d'améliorer l'accès à la justice pour toutes les personnes impliquées dans le système de justice pendant la pandémie et par la suite.
- Poursuivre les initiatives liées à la mise en œuvre de réformes fédérales en droit de la famille afin d'accroître l'accessibilité et l'efficacité du système de justice familiale, et de faire en sorte qu'il réponde mieux aux besoins des familles canadiennes et qu'il favorise l'intérêt de l'enfant.

Services internes

Le Ministère favorisera l'excellence juridique et opérationnelle dans une perspective stratégique visant son effectif, l'innovation et la collaboration, ainsi que des activités ouvertes, transparentes et responsables.

Mesures principales :

- Demeurer vigilant et être prêt à s'adapter à l'évolution des circonstances liées à la pandémie de COVID-19, tout en s'assurant que le ministère de la Justice Canada est bien préparé pour que le lieu de travail et l'effectif fassent la transition vers la « nouvelle normalité » après la pandémie.
- Continuer de favoriser un milieu de travail sain et sécuritaire – sur les plans psychologique et physique – ainsi que respectueux, diversifié, inclusif et accessible, en menant à bien diverses priorités et initiatives. Celles-ci incluent de poursuivre la mise en œuvre d'un système de gestion de la santé et de la sécurité psychologiques et des exigences du nouveau Programme de prévention du harcèlement et de la violence, de même que de poursuivre l'atteinte des objectifs établis dans le Plan d'action en santé mentale 2020-2023 du Ministère.
- Cerner et mettre en œuvre des stratégies et des pratiques efficaces, en collaboration avec divers intervenants, dans le but d'améliorer l'équité, la diversité et l'inclusion et de lutter contre la discrimination systémique dans le contexte de l'embauche, du maintien en poste ou d'avancement professionnel que peuvent subir les employés autochtones, noirs ou racisés et les employés en situation de handicap.
- Promouvoir des approches et des stratégies numériques pour le partage d'information et la collaboration, tout en assurant le maintien de mesures de protection efficaces, y compris en matière de pratiques de conservation et d'élimination.
- Poursuivre la mise en œuvre de stratégies visant à réduire au minimum l'incidence des problèmes du système de paye Phénix sur les employés du Ministère.

Pour de plus amples renseignements sur les plans du ministère de la Justice Canada, consulter la section « [Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques](#) » du présent plan.

Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques

Cette section contient des renseignements sur les ressources et les résultats prévus du ministère de la Justice Canada pour chacune de ses responsabilités essentielles. Elle contient également des renseignements sur les principaux risques liés à l'atteinte de ces résultats.

Services juridiques

Description

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada fournit des services juridiques au gouvernement fédéral et à ses ministères et organismes. Le ministre veille au respect de la loi dans l'administration des affaires publiques. Il est également responsable de l'examen de l'ensemble des projets de loi et des règlements du gouvernement pour en assurer la conformité avec la *Charte canadienne des droits et libertés*^{vi}. De plus, le procureur général est chargé de conseiller les administrateurs généraux des ministères sur toutes les questions de droit; de la rédaction législative de l'ensemble des projets de loi et des règlements du gouvernement; et de diriger tous les litiges pour les ministères et organismes fédéraux liés aux sujets portant sur des matières de compétence fédérale.

Faits saillants de la planification

Le travail juridique devient de plus en plus complexe et multidimensionnel, et la pratique du droit évolue constamment. De plus, les exigences en matière de services juridiques peuvent changer en fonction des priorités précises des ministères clients et des risques divers auxquels ces derniers font face dans la mise en œuvre de leurs priorités. En tant que fournisseur principal de services juridiques pour le gouvernement du Canada, le Ministère a adopté une approche axée sur le client afin d'améliorer ses partenariats stratégiques et d'assurer une prestation de services juridiques efficaces et viables sur le plan financier qui respectent les priorités du gouvernement et des clients. Il poursuivra sur cette voie en adoptant une approche collaborative améliorée qui consiste à aider les ministères clients à trouver des solutions qui profitent à tous. Dans tous ses domaines d'activité, le Ministère continuera de veiller à la protection des droits des Canadiennes et Canadiens et au respect de la Charte.

1. Résultat ministériel : Les ministères et organismes reçoivent des services juridiques de grande qualité

En 2022-2023, le Ministère continuera de fournir des services de consultation juridique, de contentieux et législatifs de grande qualité à ses ministères et organismes clients fédéraux.

Services de consultation juridique

Afin d'appuyer les efforts du gouvernement du Canada pour lutter contre et mettre fin à la pandémie de COVID-19, de relancer l'économie et d'aider les Canadiennes et Canadiens dans le besoin, le Ministère continuera d'offrir des services intégrés de consultation juridique et

stratégique aux ministères et organismes fédéraux, notamment :

- Santé Canada et l'Agence de santé publique du Canada, dans le cadre de l'opérationnalisation, la mise en œuvre et l'application de mesures de santé publique existantes et nouvelles, y compris l'émission et le renouvellement de décrets d'urgence, au besoin;
- Services publics et Approvisionnement Canada, en ce qui a trait à l'approvisionnement continu de biens requis comme les vaccins, les tests de dépistage rapide et l'équipement de protection personnelle;
- Transports Canada, relativement à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures dans le secteur des transports pour freiner la propagation du virus de la COVID-19;
- Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et Emploi et Développement social Canada (EDSC), en ce qui concerne les considérations juridiques liées aux ordonnances visant la vaccination, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de mesures visant à mettre la priorité sur la vaccination dans l'ensemble de la fonction publique fédérale et les lieux de travail de compétence fédérale, dans le but d'aider à protéger la santé et la sécurité des employés sous réglementation fédérale et leurs collectivités partout au Canada;
- Agence du revenu du Canada (ARC), en ce qui concerne ses responsabilités liées à l'administration de nombreux [programmes de prestations sociales](#)^{vii}, ainsi qu'à l'élaboration des mesures législatives pour prolonger ou modifier les programmes de soutien d'urgence tels que la [Subvention salariale d'urgence du Canada](#)^{viii}, la [Subvention d'urgence du Canada pour le loyer](#)^{ix} et les prestations de la relance économique;
- EDSC et d'autres ministères, en ce qui a trait aux diverses initiatives qui ont été lancées en vue de s'attaquer aux problèmes de logement au Canada, notamment en matière de logements abordables à louer ou à vendre et de logements pour les Autochtones;
- EDSC, pour la mise en application de la tarification universelle des services de garde de 10 \$ par jour et la réduction de 50 % des frais connexes que doivent assumer les parents;
- Services de consultation juridique en matière d'accords de transferts et de financement du gouvernement, ainsi qu'en matière de gestion de la dette publique et du cadre financier; et
- Services de consultation juridique et de contentieux en matière de droit commercial afin de s'assurer que les mesures prises par le Canada et ses partenaires commerciaux dans la foulée des efforts de relance économique demeurent conformes aux obligations internationales et respectent l'ordre international fondé sur des règles.

Afin de favoriser une véritable réconciliation, de promouvoir l'autodétermination et d'éliminer les écarts socioéconomiques et les obstacles systémiques auxquels sont confrontés les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis, le Ministère continuera d'offrir des services de consultation juridique à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et à Services aux Autochtones Canada, en conformité avec la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#)^x et les [Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones](#)^{xi}. Notamment, le Ministère offrira des services de consultation juridique à l'appui de :

- changements opérationnels et stratégiques en réponse à l'évolution de la pandémie de COVID-19, ainsi qu'en matière d'obligation de la Couronne de consulter les peuples autochtones et des difficultés rencontrées dans le contexte de la pandémie;

- la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation^{xii}, y compris les initiatives concernant les lieux de sépulture anonymes associés aux anciens pensionnats indiens^{xiii};
- l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*^{xiv}, l'obligation de consulter et la mise en œuvre continue de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*^{xv};
- la négociation et la mise en œuvre de traités modernes, d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres accords constructifs qui suivent une approche de reconnaissance des droits et favorisent l'établissement d'une nouvelle relation financière avec les peuples autochtones;
- la mise en œuvre de dispositions législatives en ce qui a trait aux services à l'enfance et à la famille autochtones, y compris la négociation et la conclusion d'accords de coordination en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*^{xvi}, ainsi que la défense de la constitutionnalité de cette loi;
- la mise en œuvre du principe de Jordan^{xvii}, qui constitue un engagement du gouvernement à veiller à ce que les enfants des Premières Nations aient accès aux services et au soutien en matière de santé, de services sociaux et d'éducation dont ils ont besoin, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin;
- travaux, en collaboration avec les Premières Nations, sur la *Politique sur les revendications particulières*^{xviii} et le *processus de règlement*^{xix}, y compris la poursuite de l'examen, de la négociation et du règlement de revendications actuelles, ainsi que l'étude d'options de réformes législatives qui permettront une résolution juste et opportune, tout en reconnaissant le besoin d'assurer un processus plus juste et plus équitable;
- l'objectif d'éliminer tous les avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme dans les réserves;
- l'examen de la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations*^{xx} et de la *politique sur les ajouts aux réserves*^{xxi}; et
- la mise en œuvre de la version modifiée de la *Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones*^{xxii}.

En outre, le Ministère offrira des services de consultation juridique et du soutien aux ministères et organismes suivants :

- Patrimoine canadien, Sécurité publique Canada (SP) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC), en ce qui concerne les efforts déployés pour lutter contre les formes graves de contenu préjudiciable en ligne, la haine et le harcèlement en ligne, les groupes haineux, l'extrémisme violent d'inspiration idéologique et les organisations terroristes;
- SP, le ministère de la Défense nationale, Innovation, Sciences et Développement économique Canada et Affaires mondiales Canada en ce qui concerne les efforts visant à assurer la *sécurité et l'intégrité des systèmes de télécommunications et essentiels du Canada contre les cybermenaces*^{xxiii}, y compris continuer à faire avancer le *Plan d'action national en matière de cybersécurité*^{xxiv};
- SP, la GRC et l'Agence des services frontaliers du Canada, à l'appui des engagements du gouvernement à l'égard du contrôle des armes à feu, notamment pour ce qui est de renforcer

- les mesures permettant de contrôler l'entrée d'armes à feu illégales au Canada;
- SP, dans son travail visant à renforcer les lois et les pouvoirs d'enquête liés aux principaux crimes financiers;
 - Finances Canada, pour ce qui est d'aider le gouvernement à lutter contre les profits découlant des produits de la criminalité, le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes et à atténuer leurs répercussions négatives sur la société, en donnant des conseils sur les mesures proposées pour donner suite aux rapports produits par des organisations externes (comme la [Commission Cullen](#)^{xxv} et le [Groupe d'action financière](#)^{xxvi}), qui demandent au gouvernement fédéral d'agir en faisant notamment preuve d'une plus grande transparence à l'égard de la propriété effective d'actions de sociétés et de biens fiduciaires;
 - ARC, relativement aux efforts soutenus qu'elle déploie pour combattre l'évasion et l'évitement fiscal et assurer l'équité et l'intégrité du système fiscal;
 - Bureau du surintendant des institutions financières, en ce qui a trait à sa transformation organisationnelle, qui sera axée sur la culture, les données et le cadre de supervision du Bureau, ainsi que sur les risques financiers liés à la numérisation et aux changements climatiques;
 - Pêches et Océans Canada et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), afin d'aider le gouvernement à atteindre ses objectifs qui consistent à préserver 25 % des terres et des eaux du Canada d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030, et à créer dix nouveaux parcs nationaux et dix nouvelles aires marines nationales de conservation au cours des cinq prochaines années;
 - ECCC, relativement à la création d'une Agence canadienne de l'eau dont le mandat consistera à protéger les ressources d'eau douce du Canada pour les générations à venir, ainsi qu'à aider les provinces, les territoires et les partenaires autochtones à élaborer et mettre à jour des ententes sur les bassins fluviaux et les grands bassins hydrographiques;
 - SCT, en ce qui a trait à la réalisation d'un examen stratégique exhaustif et continu des programmes gouvernementaux, qui visera l'atteinte de l'objectif de carboneutralité d'ici 2050, à améliorer l'équité et l'égalité et à promouvoir la qualité de vie et la croissance; et
 - Bureau du Conseil privé et au greffier du Conseil privé par l'entremise du Secteur des services juridiques du bureau du Conseil privé du ministère de la Justice Canada, qui offre également une expertise-conseil juridique à une vaste gamme de ministères fédéraux sur des questions et des litiges mettant en cause des renseignements confidentiels du Cabinet.

Services de contentieux

Le Ministère précisera et adaptera davantage sa stratégie en matière de litiges et l'intégrera au processus d'élaboration de politiques publiques du gouvernement, tout en veillant à ce qu'elle soit conforme à la Charte, à nos valeurs, à nos engagements et aux directives et principes connexes.

Le Ministère travaillera en collaboration avec les ministères clients afin d'établir des positions en matière de litige qui tiennent compte, dans la mesure du possible, de la résolution et du règlement rapide des différends, ou du règlement extrajudiciaire et d'autres solutions de rechange aux litiges (comme le règlement de différends au moyen d'initiatives et de programmes gouvernementaux ou de réformes des lois et des règlements). Il continuera d'appliquer une

approche intergouvernementale et pangouvernementale stratégique à l'égard de litiges pouvant toucher plusieurs ministères et organismes, groupes autochtones, gouvernements provinciaux et territoriaux, industries et autres intervenants.

Plus précisément, le Ministère continuera à :

- Promouvoir une stratégie en matière de litiges pour le gouvernement du Canada qui est conforme à la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*^{xxvii}, aux *Principes guidant le procureur général du Canada dans les litiges fondés sur la Charte*^{xxviii}, aux *Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones*^{xxix} et à la *Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones*^{xxx};
- Assurer une gestion nationale des actions collectives;
- Collaborer avec les ministères clients pour assurer une gestion stratégique des litiges à haute visibilité mettant en cause des peuples autochtones, y compris en arriver à une résolution globale des questions non réglées qui ont fait l'objet de litiges dans le cadre des *affaires de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations et de l'Assemblée des Premières Nations devant le Tribunal canadien des droits de la personne*^{xxxi}, portant sur les *services à l'enfance et à la famille des Premières Nations*^{xxxii} et le *principe de Jordan*^{xxxiii};
- Fournir un soutien au gouvernement pour répondre aux actions collectives portant sur des questions liées à l'emploi;
- Travailler avec les ministères par l'entremise de comités des sous-ministres adjoints, des sous-ministres et du Cabinet pour appuyer l'examen de stratégies en matière de litiges et de répercussions stratégiques, financières et juridiques de litiges complexes; et
- Soutenir le Comité d'action sur l'administration des tribunaux en réponse à la COVID-19 dans son rôle de promotion d'une approche nationale harmonieuse pour le rétablissement des activités des tribunaux canadiens qui priorise la santé et la sécurité des personnes impliquées dans le système de justice, tout en respectant les valeurs fondamentales de celui-ci.

Services législatifs

En plus de son soutien en matière de consultation juridique et de contentieux, le Ministère continuera d'offrir des services de rédaction législative et réglementaire de grande qualité aux ministères et organismes fédéraux. Plus particulièrement, le Ministère fera ce qui suit :

- Procéder à un examen des lois afin de cerner des moyens de résoudre la question des discours haineux et du harcèlement en ligne en offrant aux victimes des recours juridiques, en plus d'aider Patrimoine canadien et d'autres ministères à concevoir des mesures complémentaires pour répondre aux préoccupations à ce sujet, en conformité avec les obligations juridiques internationales du Canada;
- Continuer d'épauler le SCT dans l'examen législatif de la *Loi sur l'accès à l'information*^{xxxiv};
- Accorder son soutien à Santé Canada dans le cadre de l'examen indépendant et l'examen parlementaire de l'ancien *projet de loi C-7*^{xxxv}, la *Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir)*, qui doivent être effectués dans l'année suivant l'obtention de la sanction royale; et
- Continuer à contribuer au programme de réforme réglementaire ciblé (*budget 2019*^{xxxvi}), qui

est axé sur le soutien à l'innovation et l'investissement en entreprise et qui vise à rendre le système réglementaire canadien plus souple, plus transparent et plus apte à répondre aux besoins. Ces travaux comprendront : moderniser les règlements liés à l'agroalimentaire, à l'aquaculture, à la santé et aux sciences biologiques, au transport et à l'infrastructure; soutenir la technologie propre; faire progresser la numérisation et favoriser la neutralité de la technologie; et mieux intégrer les normes internationales en matière de réglementation, tout en veillant au respect des normes rigoureuses du Canada en matière de santé, de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement.

Analyse comparative entre les sexes plus

L'[Analyse comparative entre les sexes plus](#)^{xxxvii} (ACS Plus) est une approche analytique qui permet de s'assurer que les lois, les politiques, les programmes et autres initiatives du gouvernement fédéral sont adaptés et inclusifs, et qu'ils reflètent la diversité des expériences et des réalités vécues par les personnes afin d'éliminer les inégalités et les obstacles. L'approche ACS Plus prend en considération des facteurs identitaires qui vont au-delà des différences biologiques (le sexe) et socioculturelles (le genre). Elle comprend l'examen d'une gamme d'autres facteurs identitaires qui se recoupent (tels que l'âge, les handicaps, la situation économique, l'éducation, l'orientation sexuelle, l'emplacement géographique, la langue, la race et l'ethnicité, et la religion et la spiritualité).

En tant que parties intégrantes de la [politique ministérielle sur l'ACS Plus](#)^{xxxviii}, les principes directeurs de l'ACS Plus continueront de s'appliquer de manière générale dans tous les domaines de travail du Ministère, notamment dans la prestation de services juridiques aux ministères clients et de conseils stratégiques et juridiques au Cabinet. Ainsi, cela contribuera à l'atteinte d'une plus grande égalité entre les sexes et d'une plus grande diversité, de même qu'à l'atteinte de résultats inclusifs qui répondent aux besoins de divers groupes de Canadiennes et Canadiens. L'intégration de l'ACS Plus et d'une approche intersectorielle dans les processus de prise de décisions aide à cerner et à surmonter les obstacles systémiques existants et à améliorer l'accès à la justice.

Dans le domaine du commerce et de l'investissement internationaux et, plus précisément, dans le contexte de la négociation et de l'application de dispositions de règlement de différends en vertu des accords de libre-échange et des accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers, le Ministère continuera de préconiser une plus grande diversité – y compris la diversité des genres – lors de la nomination des arbitres et des groupes spéciaux chargés du règlement des différends.

Le Ministère continuera également d'appuyer le gouvernement dans ses engagements à l'égard de l'équité et de l'inclusion, et de l'accroissement de la diversité au sein de la fonction publique fédérale. Pour ce faire, il offrira des services intégrés de consultation juridique et de rédaction législative dans le cadre de l'élaboration de politiques et de modifications réglementaires, y compris des conseils intégrés concernant la mise en œuvre du Programme fédéral de stages pour les Canadiennes et Canadiens en situation de handicap et sur des stratégies de recrutement à adopter pour embaucher au moins 5 000 personnes ayant un handicap au cours d'une période de

cinq ans, en conformité avec la [Stratégie sur l'accessibilité au sein de la fonction publique du Canada](#)^{xxxix}.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable des Nations Unies

En tant que signataire du [Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies](#)^{xl}, le gouvernement du Canada s'est engagé à respecter les 17 objectifs de développement durable (ODD) et la vision globale « Ne laisser personne de côté ». Le Ministère, appuyé par son Secrétariat de l'accès à la justice, mène les efforts du Canada en vue de faire progresser l'ODD 16 au Canada et à l'étranger. L'ODD 16 préconise des sociétés pacifiques, justes et inclusives qui font la promotion du respect de la primauté du droit à l'échelle nationale et internationale; d'un accès égal à la justice pour tous; et de la mise en place d'institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.

Pour favoriser une collaboration efficace, le Ministère se fera le champion de l'accès à la justice, et il fera progresser ce thème, ainsi que d'autres thèmes liés à l'ODD 16, auprès de ses principaux partenaires et intervenants aux niveaux fédéral, provincial, territorial et international. Bien que l'ODD 16 soit une composante essentielle de l'avancement de l'ensemble du Programme à l'horizon 2030, le Ministère offre un soutien particulier à l'atteinte d'autres ODD, notamment l'ODD 5 (égalité entre les sexes), l'ODD 8 (travail décent et croissance économique), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 11 (villes et communautés durables) et l'ODD 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).

Les activités du Ministère qui contribueront à l'avancement des ODD comprennent :

- Améliorer l'accès à la justice pour les peuples autochtones, les groupes racisés et d'autres populations en quête d'équité (ODD 16);
- Participer à la [Commission Cullen](#)^{xli} sur le blanchiment d'argent (ODD 16, cible 16.4);
- Appuyer le Régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes (ODD 16, cible 16.4);
- Soutenir les efforts du [Service d'entraide internationale](#)^{xlii}, qui agit comme l'autorité centrale du Canada en matière d'extradition et d'entraide juridique, pour promouvoir la coopération internationale et la conformité aux accords internationaux (ODD 16, cibles 16.4, 16.5, 16.10);
- Participer aux négociations et aux forums internationaux multilatéraux (p. ex. le G7, le Groupe de travail sur la coopération internationale de la Convention des Nations Unies contre la corruption, le Secrétariat du Commonwealth et l'Organisation des États américains) visant à améliorer le cadre juridique international pour l'application de la loi et pour la coopération en matière de poursuite dans les cas de crimes transnationaux graves (ODD 16, cibles 16.4, 16.5);
- Appliquer de manière continue les obligations que le Ministère impose à ses mandataires en ce qui a trait au respect du cadre juridique canadien de lutte contre la corruption au Canada et à l'étranger (ODD 16, cible 16.5);
- Collaborer avec l'[Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de](#)

[renseignement](#)^{xliii} (ODD 16, cible 16.6);

- Mettre au service d'organisations et d'organismes internationaux (p. ex. l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Institut international pour la justice et l'État de droit) des experts du Ministère à titre de ressources de formation, à l'appui de leurs efforts pour renforcer leurs capacités (ODD 16, cible 16.11a);
- Des services de consultation juridique dans le cadre du repérage des menaces posées par les activités des organisations terroristes et des groupes extrémistes violents d'inspiration idéologique, des enquêtes sur ces menaces et de l'atténuation de celles-ci, et dans le cadre des programmes visant à lutter contre l'ascension et la présence grandissante de ces menaces (ODD 11); et
- Un soutien juridique pour la mise en œuvre des engagements du gouvernement concernant les politiques relatives aux armes à feu, qui visent à lutter contre la contrebande et le trafic d'armes à feu, ainsi qu'à établir un régime de suspension du permis étendu afin d'aider à lutter contre la violence entre partenaires intimes, la violence fondée sur le genre et l'automutilation commises avec une arme à feu (ODD 11, 16, cible 16.4).

Expérimentation¹

Le ministère de la Justice Canada cherchera des moyens d'améliorer la prestation des services juridiques en envisageant l'adoption de nouvelles technologies novatrices. Par exemple, le Ministère poursuivra ses efforts pour moderniser le travail qu'il effectue auprès du système judiciaire en mettant en œuvre des procédures et des technologies qui permettent la tenue d'audiences à distance et le transfert électronique de documents d'une manière plus respectueuse de l'environnement. Cela comprend les situations où les avocats pourraient comparaître par vidéoconférence ou par téléconférence (p. ex. conférences de gestion de cas, audiences portant principalement sur des questions de procédure, requêtes non contestées). Le Ministère continuera également d'explorer l'échange sécurisé de documents avec les ministères clients et d'autres parties (y compris les tribunaux) à l'aide de plateformes électroniques. Dans le cadre de ce travail, le Ministère souhaite mettre à jour ou établir de nouvelles orientations relativement aux plateformes d'échange de documents et à la conduite des litiges numériques, y compris des audiences à distance.

De plus, le Ministère continuera d'améliorer la conception et la prestation des programmes, notamment en poursuivant sa collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour développer des outils tirant parti de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique qui seront utilisés dans le domaine du droit de l'immigration.

Ces initiatives ont pour but de générer de nouvelles idées, d'améliorer la prestation des services et d'adopter des solutions fondées sur des éléments probants qui serviront les intérêts du public.

¹ Le mot « [expérimentation](#) » est défini dans la section « [Annexe : définitions](#) » du présent rapport.

Principaux risques

Cultiver et maintenir des relations productives avec les ministères clients, les partenaires et les intervenants permet au Ministère d'atteindre ses résultats attendus. À mesure que les pratiques juridiques, les priorités des clients et la demande pour des services juridiques évoluent, il peut y avoir des risques au niveau de certaines relations. Pour atténuer ces risques, le Ministère fera progresser sa priorité de renforcer ses partenariats stratégiques avec les clients en continuant d'améliorer ses processus opérationnels, de fournir des évaluations de risques juridiques pertinentes, et d'agir en tant que partenaire collaboratif et de confiance. Il continuera de miser sur la collaboration et la planification conjointe avec les ministères clients et les partenaires des organismes centraux afin de réaliser les priorités du gouvernement et des clients, notamment en travaillant avec ceux-ci pour orienter les efforts et gérer la demande, particulièrement durant la pandémie de COVID-19. Le Ministère poursuivra également ses efforts pour moderniser le [Sondage sur la satisfaction des clients des services juridiques](#)^{xliv} afin d'en assurer la pertinence, d'améliorer son incidence et de veiller à ce qu'il réponde aux besoins des clients et à ce qu'il soit conforme à la vision et au plan stratégique du Ministère.

Résultats prévus en matière de services juridiques

Le tableau ci-dessous présente les résultats prévus en matière de services juridiques, ainsi que les indicateurs de résultats, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2022-2023, et les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels des résultats réels sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2018-2019	Résultat réel 2019-2020	Résultat réel 2020-2021
Les ministères et organismes reçoivent des services juridiques de grande qualité	La cote de satisfaction moyenne des clients sur la qualité globale des services juridiques ²	8 ou plus	Mars 2023	8,5 ³	8,5 ⁴	8,5 ⁵
	La cote de satisfaction moyenne des clients sur la prestation des services juridiques selon les normes de service ⁶	8 ou plus	Mars 2023	8,5 ⁷	8,5 ⁸	8,7 ⁹
	Pourcentage des dossiers de contentieux résolus au cours d'un exercice de façon satisfaisante du point de vue de l'État (entendus ou réglés)	75 % ou plus	Mars 2023	80 %	85 %	92 %

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{xlv}.

² Les résultats présentés dans les rapports sur les résultats ministériels (RRM) précédents quant à la qualité globale des services juridiques étaient ventilés par type de service (consultation, contentieux, rédaction législative, et rédaction réglementaire). Depuis, ces résultats ont été regroupés en un seul indicateur de la qualité globale des services juridiques. Ce faisant, une stratégie de pondération a été employée pour assurer une représentation précise de la rétroaction des clients. Par conséquent, le résultat de la cote moyenne globale de 2018-2019 indiqué est retraité car il diffère de celui qui avait été signalé auparavant dans l'[InfoBase du GC](#).

³ Le résultat présenté pour 2018-2019 reflète la rétroaction intérimaire recueillie pendant le cycle III du [Sondage sur la satisfaction des clients des services juridiques du ministère de la Justice Canada](#) (SSC). Les résultats ventilés sont les suivants : consultation : 8,6; contentieux : 8,4; rédaction législative : 8,6; rédaction réglementaire : 8,0 (<https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2012/sur/index.html>).

⁴ Le cycle III du SSC s'est terminé en 2019-2020 et le [rapport sur les Résultats du sondage – Cycle III \(2016-2019\) du SSC](#) a été publié en janvier 2021. Les résultats ventilés sont les suivants : consultation : 8,5; contentieux : 8,4; rédaction législative : 8,6; rédaction réglementaire : 8,4 (<https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2019/sur/index.html>).

⁵ Le résultat présenté pour 2020-2021 reflète la rétroaction intérimaire recueillie pendant le cycle IV du SSC. Les résultats ventilés sont les suivants : consultation : 8,6; contentieux : 8,4; rédaction législative : 8,6; rédaction réglementaire : 8,8.

⁶ Les résultats présentés dans les RRM précédents quant au rendement des services juridiques par rapport aux [normes de service](#) étaient ventilés par dimension de service (réactivité/accessibilité, utilité, et respect des échéances) ([Normes de service en matière de prestation de services juridiques au sein du gouvernement](#), <https://www.justice.gc.ca/fra/apd-abt/service.html>). Depuis, ces résultats ont été regroupés en un seul indicateur du rendement des services juridiques par rapport aux [normes de service](#). Ce faisant, une stratégie de pondération a été employée pour assurer une représentation précise de la rétroaction des clients. Par conséquent, le résultat de la cote moyenne globale de 2019-2020 indiqué est retraité car il diffère de celui qui avait été signalé auparavant dans l'[InfoBase du GC](#).

⁷ Le résultat présenté pour 2018-2019 reflète la rétroaction intérimaire recueillie pendant le cycle III du SSC. Les résultats ventilés sont les suivants : réactivité/accessibilité : 8,8; utilité : 8,5; respect des échéances : 8,3 (<https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2012/sur/index.html>).

⁸ Le cycle III du SSC s'est terminé en 2019-2020 et le [rapport sur les Résultats du sondage – Cycle III \(2016-2019\) du SSC](#) a été publié en janvier 2021. Les résultats ventilés sont les suivants : réactivité/accessibilité : 8,7; utilité : 8,4; respect des échéances : 8,2 (<https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2019/sur/index.html>).

⁹ Le résultat présenté pour 2020-2021 reflète la rétroaction intérimaire recueillie pendant le cycle IV du SSC. Les résultats ventilés sont les suivants : réactivité/accessibilité : 9,0; utilité : 8,6; respect des échéances : 8,4.

Dépenses budgétaires prévues pour les services juridiques

Le tableau ci-dessous présente les dépenses budgétaires pour les services juridiques pour l'exercice 2022-2023, ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

Dépenses budgétaires 2022-2023 (telles qu'elles sont indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025
219 037 730	219 037 730	218 414 091	215 947 262

Remarque : Les ressources financières liées aux dépenses prévues sont fondées sur le Budget principal des dépenses et excluent les [recettes disponibles](#). Celles-ci excluent également tout financement à recevoir dans le cadre du budget 2022.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{xlvi}.

Ressources humaines prévues pour les services juridiques

Le tableau ci-dessous présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le Ministère aura besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2022-2023 et les deux exercices suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025
3 535	3 535	3 535

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{xlvi}.

Support au système de justice

Description

Le ministère de la Justice Canada joue un rôle essentiel afin d'assurer un système de justice canadien équitable, pertinent et accessible. Il s'agit d'une responsabilité partagée entre une vaste gamme d'intervenants, dont le Parlement, le pouvoir judiciaire, les ministères et organismes fédéraux, les partenaires des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, un large éventail d'organisations et d'intervenants non gouvernementaux et, en fin de compte, tous les Canadiennes et Canadiens.

Faits saillants de la planification

Le Ministère élabore et coordonne l'ensemble des réformes législatives, des options stratégiques et des initiatives fédérales en matière de justice. Il met à l'essai des approches novatrices visant à renforcer le cadre juridique, notamment dans les domaines suivants : la justice autochtone, la justice pénale (y compris la détermination de la peine, la procédure pénale, la justice pénale pour les adolescents et les victimes d'actes criminels), le droit de la famille et des enfants (y compris le mariage et le divorce), l'accès à la justice, le bijuridisme¹⁰, les droits de la personne, la protection des renseignements personnels, l'accès à l'information et les langues officielles.

Le Ministère soutient le système de justice en vue d'atteindre les trois principaux résultats suivants pour les Canadiennes et Canadiens :

1. Les lois et les politiques respectent la primauté du droit et favorisent le respect des droits ainsi qu'un cadre juridique équitable, accessible et pertinent au Canada.
2. Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et aux conséquences des infractions.
3. Les Canadiennes et Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés, permettant un système de justice équitable, opportun et accessible.

À mesure que le Ministère s'efforce d'obtenir ces résultats, il doit demeurer prêt à composer avec la rapidité avec laquelle les nouveaux enjeux stratégiques surviennent ou évoluent. Qui plus est, la nature variée des enjeux en matière de justice et le fait que le système de justice canadien ait plusieurs niveaux exigent la participation et la collaboration de nombreux partenaires et intervenants.

1. Résultat ministériel : Les lois et politiques respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits ainsi qu'un cadre juridique équitable, accessible et pertinent au Canada

Le Ministère continuera à travailler pour renforcer la sûreté et la sécurité publiques tout en appuyant les efforts visant à transformer le système de justice pénale. Plus précisément, il poursuivra ses efforts pour faire progresser des améliorations au système de justice pénale afin

¹⁰ Le bijuridisme désigne la coexistence de deux traditions juridiques au sein d'un même État. Puisque la common law et le droit civil y coexistent, dans les deux langues officielles, on dit du Canada qu'il est un pays bijuridique.

de veiller à ce que les Canadiennes et Canadiens demeurent en sécurité, d'accroître l'efficacité et de réduire les délais pour tous les intervenants du système. Il travaillera également à remédier aux inégalités systémiques ainsi qu'à la surreprésentation des Autochtones, des personnes noires et des membres d'autres communautés racisées ou marginalisées, comme les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie, au sein du système de justice pénale.

Le Ministère maintient son engagement à collaborer avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux et les gouvernements, les organisations et les collectivités autochtones, ainsi que d'autres pays, des organisations nationales et internationales, et une communauté d'intervenants de plus en plus diversifiés. Il axera ses efforts sur la détermination des enjeux émergents, l'élaboration de diverses options (notamment des mesures stratégiques, législatives et opérationnelles), et la mise en œuvre de mesures de réforme afin d'améliorer les systèmes de justice pénale, de justice familiale et de justice pour adolescents ainsi que promouvoir la confiance du public.

<p>La Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est entrée en vigueur en juin 2021.</p> <p>En 2022-2023, le ministère de la Justice Canada poursuivra son application d'une approche globale et inclusive axée sur les distinctions pour mener le processus de mobilisation et de consultation avec les peuples autochtones, leurs organisations représentatives et d'autres intervenants clés concernant la mise en œuvre de cette loi. Ceci permettra d'assurer la prise en compte des différents points de vue des partenaires autochtones à travers le pays.</p> <p>Le Ministère travaillera également en collaboration avec les peuples autochtones afin de créer un plan d'action pour atteindre les objectifs de la Déclaration, d'établir des mesures visant à assurer la conformité des lois fédérales avec la Déclaration, et de préparer et déposer le premier rapport annuel sur les progrès.</p>	<p>Le Ministère contribuera au renouvellement de la relation avec les peuples autochtones en continuant de collaborer avec les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones, les organisations nationales autochtones, et d'autres partenaires et intervenants clés afin d'accélérer la progression de diverses initiatives liées au mandat du Ministère. Il maintiendra notamment ses efforts visant à faire progresser la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation^{xlviii} (CVR) sous sa responsabilité et à répondre aux appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées^{xlix} (ENFFADA) se rapportant précisément à la justice. Il fera ceci, entre autres, grâce au financement de nouvelles initiatives et d'initiatives élargies, qui comprennent l'élaboration d'un cadre de mise en œuvre pour faire le suivi des progrès réalisés à l'égard des objectifs liés au thème de justice du volet fédéral (la Voie fédérale^l) du Plan d'action national^{li}. Le Ministère continuera également de diriger la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones^{lii}, en partenariat avec les peuples autochtones et en collaboration avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et d'autres ministères. Cette loi est un élément clé pour la reconnaissance, le respect, la protection et la réalisation des droits des peuples autochtones. Elle établit une feuille de route pour le gouvernement et les peuples autochtones dans la mise en œuvre conjointe de la Déclaration.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

En outre, le Ministère épaulera le ministre de la Justice en ce qui a trait à la nomination d'un [interlocuteur spécial](#)^{liiii} indépendant qui travaillera en collaboration directe avec les

gouvernements, les organisations représentatives, les communautés et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis et d'autres intervenants afin de cerner les mesures nécessaires et de recommander un nouveau cadre juridique et réglementaire pour faire avancer la justice et formuler des recommandations relatives aux lois, règlements, politiques et pratiques fédérales concernant les lieux de sépulture anonymes liés à d'anciens pensionnats indiens.

Par ailleurs, le Ministère continuera d'appuyer le sous-ministre de la Justice dans son rôle de membre du Comité des sous-ministres sur la réconciliation avec les Autochtones en lui fournissant des conseils horizontaux intégrés en temps opportun, ainsi que du soutien à l'égard d'initiatives pangouvernementales.

Le Ministère poursuivra également ses efforts visant la mise en œuvre de réformes du système de justice pénale afin de s'attaquer au problème de la surreprésentation des Autochtones, des personnes noires, et de membres d'autres populations racisées ou marginalisées dans le système de justice pénale. Pour ce faire, il prendra les mesures suivantes :

- Créer une Stratégie en matière de justice pour les Canadiennes et Canadiens noirs, visant à mettre fin au racisme et à la discrimination envers les personnes noires au sein du système de justice pénale, en consultation et en coopération avec les provinces, les territoires et les Canadiennes et Canadiens noirs, avec l'appui du ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion;
- Poursuivre la collaboration avec Sécurité publique Canada (SP) relativement à l'élaboration conjointe de la Stratégie pancanadienne pour lutter contre la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale et d'un plan d'action connexe. Parmi les travaux qui seront entrepris figure l'examen de 19 recommandations provisoires et de leur éventuelle contribution à d'autres initiatives clés, telles que la mise en œuvre des [appels à l'action n^{os} 30 et 38 de la CVR^{liv}](#) et des appels à la justice de l'ENFFADA, et une Stratégie en matière de justice autochtone. Ces travaux, qui s'inscrivent dans le cadre d'efforts collaboratifs, sont éclairés par les activités de divers groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux, ainsi que par les consultations menées auprès des communautés et des organisations autochtones; et
- Appuyer le processus parlementaire relatif à la *Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances* ([projet de loi C-5^{lv}](#)). Ce projet de loi vise à abroger les peines minimales obligatoires pour toutes les infractions liées aux drogues prévues par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances^{lvi}*, certaines infractions liées aux armes à feu et une infraction liée au tabac; à accorder un plus grand pouvoir discrétionnaire aux juges pour imposer des sanctions autres que l'emprisonnement qui seraient convenables et justes eu égard aux circonstances; et à exiger que la police et les procureurs de la Couronne envisagent la déjudiciarisation pour détourner les individus du système de justice pénale plutôt que de les inculper d'infractions de possession simple de drogues.

Dans le cadre des réformes du droit pénal, le travail du Ministère consistera également à faire ce qui suit :

- Déposer de nouveau et appuyer le processus parlementaire relatif à la *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur l'identification des criminels et apportant des modifications connexes à*

d'autres lois (réponse à la COVID-19 et autres mesures) (ancien [projet de loi C-23^{lviii}](#)), qui vise à favoriser le déroulement sûr, optimal et efficace des procédures pénales dans le but d'améliorer l'accès à la justice pour toutes les personnes impliquées dans le système de justice pendant la pandémie et par la suite;

- Diriger, en collaboration avec SP, le dépôt de projets de loi visant à lutter contre la violence liée aux armes à feu;
- Appuyer la mise en œuvre de la *Loi modifiant le Code criminel (thérapie de conversion)* (ancien [projet de loi C-4^{lviii}](#)), qui a reçu la sanction royale en décembre 2021 et criminalise la thérapie de conversion afin de protéger la dignité et l'égalité des personnes LGBTQ2+¹¹;
- Soutenir les travaux visant à satisfaire aux exigences énoncées dans la *Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir)* (ancien [projet de loi C-7^{lix}](#)), notamment en ce qui concerne :
 - les recommandations de la part d'un groupe d'experts indépendants à l'égard des mesures de protection et des protocoles prévus par le *Code criminel*^{lx} et des directives concernant les demandes d'aide médicale à mourir présentées par des personnes atteintes d'une maladie mentale; et
 - l'examen parlementaire conjoint des dispositions relatives à l'aide médicale à mourir du *Code criminel*^{lxi} et de leur application, y compris en ce qui concerne les mineurs matures, les demandes anticipées, la maladie mentale, la protection des Canadiennes et Canadiens ayant un handicap et la situation des soins palliatifs au Canada.

Afin d'aider le gouvernement du Canada à s'acquitter de ses engagements à l'égard de la justice pénale, le ministère de la Justice Canada demeure résolu à poursuivre l'élaboration, le dépôt, la promulgation et la mise en œuvre de projets de loi visant à réformer le droit pénal en ce qui concerne, entre autres, la thérapie de conversion, la propagande haineuse, les crimes et les discours haineux, les armes à feu, les peines minimales obligatoires, l'élargissement du pouvoir discrétionnaire conféré aux juges, la déjudiciarisation, et les procédures pénales.

Le Ministère entreprendra également d'autres initiatives quant au système judiciaire, y compris :

- Diriger, en collaboration avec Patrimoine canadien, les efforts déployés pour appuyer l'engagement du gouvernement de protéger les Canadiennes et Canadiens des préjudices en ligne, plus précisément en luttant contre les discours haineux en ligne par l'entremise de modifications au *Code criminel*^{lxii} et à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*^{lxiii};
- Diriger les efforts pour aider le Canada à concrétiser ses priorités liées à la justice pénale à l'échelle internationale (p. ex. Quintet des procureurs généraux, Comité de la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe); et
- Diriger, en collaboration avec Finances Canada, les efforts pour appuyer l'engagement du gouvernement de contrer les pratiques de prêt à des conditions abusives par l'abaissement du taux d'intérêt criminel.

L'une des principales priorités du ministre de la Justice comprend la mise en place d'une commission indépendante d'examen des affaires pénales pour améliorer l'accès à la justice et

¹¹ LGBTQ2 est une abréviation utilisée pour désigner les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers et bispirituelles. Le « plus » (+) sert à indiquer l'inclusion d'autres identités, telles que les personnes en questionnement, intersexuées et asexuelles.

faciliter et accélérer l'évaluation des demandes des personnes susceptibles d'avoir été condamnées à tort. En réponse au [rapport des experts-conseils en la matière](#)^{lxiv}, le Ministère dirige l'élaboration d'une proposition contenant des recommandations, qui sera suivie de la rédaction de législation pertinente.

Afin de susciter une plus grande confiance de la population canadienne à l'égard du système judiciaire, le Ministère continuera d'appuyer le ministre de la Justice dans le processus parlementaire relatif au [projet de loi C-9](#)^{lxv}, la *Loi modifiant la Loi sur les juges*, visant à réformer le processus canadien d'examen de la conduite des juges de nomination fédérale pour veiller à ce que le processus soit équitable, efficace et efficient. Le Ministère continuera également de collaborer avec les parties prenantes pertinentes, y compris le Commissariat à la magistrature fédérale Canada, en offrant des avis sur des politiques ou des initiatives relatives à l'engagement du gouvernement d'améliorer la diversité au sein de la magistrature de nomination fédérale, de même que les données pertinentes sur la diversité concernant les personnes nommées.

Dans le contexte du système de justice familiale du Canada, le Ministère continuera de mener les efforts déployés en vue de faire progresser la mise en œuvre intégrale de la *Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*^{lxvi} (ancien projet de loi C-78). Ces réformes législatives sont conçues pour aider à assurer que les lois fédérales sur la famille soient mieux adaptées aux besoins des familles canadiennes en favorisant l'intérêt de l'enfant, en s'attaquant à la violence familiale, en aidant à réduire la pauvreté infantile et en améliorant l'accessibilité et l'efficacité du système de justice familiale du Canada. La mise en œuvre des dispositions se poursuivra au cours de l'exercice 2022-2023, ce qui comprendra la publication des modifications aux règlements pris en vertu de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*^{lxvii}.

En prenant appui sur les consultations publiques antérieures et la mobilisation d'experts, le Ministère continuera de diriger l'examen approfondi de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*^{lxviii}, notamment en mobilisant les partenaires autochtones, afin d'élaborer des propositions spécifiques de modifications à la Loi qui permettront d'assurer que celle-ci est conforme aux répercussions des changements technologiques et à l'évolution des valeurs canadiennes. À la suite de son travail quant à l'élaboration de politiques juridiques et de l'introduction du *Décret d'extension n° 3 (Loi sur la protection des renseignements personnels)*^{lxix}, le Ministère continuera d'aider le Secrétariat du Conseil du Trésor et d'autres institutions fédérales à mettre en œuvre ce décret, qui entre en vigueur en juillet 2022.

Le Ministère épaulera aussi le ministère de la Défense nationale pour ce qui est de faire progresser des options de réforme en matière de justice militaire, y compris la création d'une cour militaire permanente, en réponse au rapport de l'ancien juge Fish concernant le troisième examen indépendant du système de justice militaire du Canada qui a été déposé en avril 2021.

Comme il a été prévu dans le [budget 2021](#)^{lxx}, le ministère de la Justice Canada dirigera les efforts visant à rétablir la Commission du droit du Canada. La Commission contribuera à s'assurer que le système de justice est accessible, équitable et juste pour tous. Les initiatives entreprises seront

axées sur la nomination de commissaires, la création du secrétariat, et l'obtention de locaux et de services de soutien afin de garantir la réussite de la Commission.

Résultats prévus en matière de support au système de justice

Le tableau ci-dessous présente les résultats prévus en matière de support au système de justice, ainsi que les indicateurs de résultats, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2022-2023, et les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels des résultats réels sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2018-2019	Résultat réel 2019-2020	Résultat réel 2020-2021
Les lois et les politiques de Justice Canada respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique équitable, accessible et pertinent au Canada	La cote internationale du Canada en ce qui a trait à la règle de droit	Premier 10 %	Mars 2023	7,1 % (9 ^e /126) ¹²	7,0 % (9 ^e /128) ¹³	8,6 % (12 ^e /139) ¹⁴
	Pourcentage de Canadiens qui pense que le système de justice pénale est a) juste et b) accessible	70 % ou plus	Mars 2025	57 % des Canadiens ont confiance (modérée à élevée) que le système de justice pénale est juste 62 % des Canadiens ont confiance (modérée à élevée) que le système de justice pénale est accessible ¹⁵	Sans objet ¹⁶	51 % des Canadiens ont confiance (modérée à élevée) que le système de justice pénale est juste 52 % des Canadiens ont confiance (modérée à élevée) que le système de justice pénale est accessible ¹⁷
	Nombre de contestations constitutionnelles devant les cours d'appel provinciales et territoriales et la Cour suprême du Canada	À déterminer ¹⁸	À déterminer	Cours d'appel provinciales/ territoriales : 56 Appels à la Cour suprême du Canada : 5	Cours d'appel provinciales/ territoriales : 32 Cour d'appel fédérale : 3 Appels à la Cour suprême du Canada : 10	Cours d'appel provinciales/ territoriales : 27 Cour d'appel fédérale : 5 Appels à la Cour suprême du Canada : 10

Remarque : Le Ministère procède actuellement à un examen approfondi de ses indicateurs de résultats ministériels, y compris les dates d'atteinte de la cible. Cet examen permettra d'évaluer et de modifier les indicateurs, le cas échéant, en vue de s'assurer qu'ils soient régulièrement étayés par des données de haute qualité et disponibles.

¹² World Justice Project, [Rule of Law Index 2019](https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/WJP-ROLI-2019-Single%20Page%20View-Reduced_0.pdf) (https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/WJP-ROLI-2019-Single%20Page%20View-Reduced_0.pdf) (lien n'est disponible qu'en anglais).

¹³ World Justice Project, [Rule of Law Index 2020](https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/WJP-ROLI-2020-Online_0.pdf) (https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/WJP-ROLI-2020-Online_0.pdf) (lien n'est disponible qu'en anglais).

¹⁴ Onze pays ont été ajoutés au *Rule of Law Index 2021* (World Justice Project, <https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/WJP-INDEX-21.pdf>) (lien n'est disponible qu'en anglais).

¹⁵ Sondage national sur la justice de 2018, Rapport final (https://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pwgs-c-tps-gc/por-ef/justice_canada/2019/061-18-f/rapport.pdf).

¹⁶ Le sondage national sur la justice n'a pas été réalisé en 2019 en raison de la période électorale. Le sondage national sur la justice de 2020 a été annulé en raison des impacts de la pandémie de COVID-19. Les données les plus récentes disponibles ont été recueillies en 2021.

¹⁷ Le *Sondage national sur la justice de 2021* demandait aux répondants d'indiquer leur niveau de confiance « aujourd'hui » (le jour du sondage), mais également « avant la pandémie ». Les pourcentages présentés ci-dessus reflètent les réponses quant à la confiance « le jour du sondage ». Selon les réponses quant à la confiance « avant la pandémie », 55 % des Canadiens avaient confiance modérée à élevée que le système de justice pénale est juste, et 62 % avaient confiance modérée à élevée que le système de justice pénale est accessible. (*Sondage national sur la justice de 2021, Rapport final*, <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-pr/jr/snj-njs.html>)

¹⁸ La mesure ne se prête pas bien à l'établissement d'une cible. L'indicateur est mieux adapté pour suivre les tendances.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{lxxi}.

2. Résultat ministériel : Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et aux conséquences des infractions

À l'appui des travaux stratégiques en cours visant à élaborer et à mettre en œuvre des mesures de rechange pour répondre aux causes et aux conséquences des infractions, le Ministère continuera de centrer ses efforts pour veiller à ce que le système de justice pénale soit utilisé lorsqu'il est nécessaire pour assurer la sécurité du public, tout en s'attaquant aux inégalités systémiques à toutes les étapes du système de justice pénale.

En outre, le Ministère continuera de fournir un financement aux provinces, aux territoires et aux organisations non gouvernementales à l'appui de la prestation de services et de programmes, par l'entremise du [Programme de financement des services de justice pour les jeunes](#)^{lxxii}, du [Fonds du système de justice pour les jeunes](#)^{lxxiii}, du [Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation](#)^{lxxiv} et du [Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie](#)^{lxxv}. Ces initiatives offrent des occasions de lutter contre les inégalités systémiques dans le système de justice pénale en favorisant le recours accru à la déjudiciarisation avant et après le dépôt d'accusations et en permettant aux tribunaux d'imposer des peines adaptées aux circonstances de chaque cas.

Le financement offert aux provinces et aux territoires en vertu du [Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie](#)^{lxxvi} permet de lutter contre les crimes commis en lien avec des troubles liés à la toxicomanie en favorisant et en renforçant le recours à des solutions de rechange à l'incarcération pour les délinquants non violents qui satisfont aux critères d'admissibilité. Le programme permet d'offrir un traitement sous surveillance judiciaire et des services de soutien communautaire aux délinquants non violents admissibles qui sont aux prises avec une consommation problématique de substance.

Le Ministère continuera d'explorer les occasions de promouvoir le recours à la justice réparatrice dans le système de justice pénale. Plus particulièrement, grâce au [Programme de justice autochtone](#)^{lxxvii}, il continuera d'offrir un soutien financier aux programmes de justice communautaire autochtone qui proposent des solutions de justice réparatrice adaptées à la culture lorsque les circonstances s'y prêtent. Le Ministère poursuivra également son travail, en collaboration avec des partenaires provinciaux et territoriaux, visant à mettre en œuvre dans le système de justice les principes énoncés dans l'arrêt *Gladue*^{lxxviii} (p. ex., programmes d'assistance postpénale et rédaction de rapports de type *Gladue*).

Grâce aux fonds supplémentaires pour le [Programme de justice autochtone](#)^{lxxix} et le [Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones](#)^{lxxx} (budget 2021^{lxxxj}), le Ministère travaillera à la mise en œuvre de mesures de soutien pour aider les familles autochtones à s'orienter dans le système de justice familiale et à accéder aux services communautaires de médiation familiale. Le soutien qu'offre le gouvernement fédéral à ces programmes de justice réparatrice et à ces services judiciaires communautaires est une démonstration concrète de l'engagement du gouvernement à renouveler sa relation avec les peuples autochtones et à lutter contre la

surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale, notamment par le recours à des solutions de rechange.

Le Ministère continuera également d'appuyer l'élaboration d'une Stratégie en matière de justice autochtone, en consultation, en coopération et en collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones, afin de lutter contre la discrimination systémique et la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale. Le nouveau [Fonds pour la mobilisation](#)^{lxxxii} établi en 2021-2022 dans le cadre du [Programme de justice autochtone](#)^{lxxxiii} continuera à financer des activités de mobilisation et de dialogue, dirigées par des intervenants autochtones, afin d'établir une vision commune et la portée de la Stratégie en matière de justice autochtone, et de déterminer les initiatives législatives, programmatiques et stratégiques nécessaires.

Résultats prévus en matière de support au système de justice

Le tableau ci-dessous présente les résultats prévus en matière de support au système de justice, ainsi que les indicateurs de résultats, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2022-2023, et les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels des résultats réels sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2018-2019	Résultat réel 2019-2020	Résultat réel 2020-2021
Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et aux conséquences des infractions	Nombre et type de programmes/processus de justice réparatrice offerts	Maintenir le niveau de référence de 448 ou plus	Mars 2023	448 programmes de justice réparatrice ¹⁹	448 programmes de justice réparatrice ²⁰	450 programmes de justice réparatrice ²¹
	Nombre de personnes ayant eu recours aux programmes/processus de justice réparatrice offerts ²²	À déterminer	À déterminer	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	Nombre/pourcentage de peines purgées au sein de la collectivité imposées par un tribunal comparativement au nombre/pourcentage de peines d'emprisonnement	Peines d'emprisonnement : 35 % ou moins	Mars 2025	46 % des adultes ont reçu une peine d'emprisonnement ²³	48 % des adultes ont reçu une peine d'emprisonnement ²⁴	Sans objet ²⁵
	Pourcentage de personnes dirigées vers un programme de justice autochtone et qui y ont participé	90 % ou plus	Mars 2023	88 %	89 %	Sans objet ²⁶
	Pourcentage de cas portés devant les tribunaux de la jeunesse qui reçoivent une peine ne comportant pas de placement sous garde comparativement aux années précédentes déclarées	85 % ou plus	Mars 2023	88 % ²⁷	88 % ²⁸	Sans objet ²⁹
	Pourcentage de cas identifiés et admissibles au Placement et à la Surveillance qui reçoivent un traitement spécialisé dans le cadre du programme intensif de réadaptation	100 %	Mars 2023	100 %	100 %	100 %

¹⁹ Le Répertoire de la justice réparatrice (<https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/jr-rj/rch-sch.aspx>) ne fournit des informations que sur le nombre de programmes de justice réparatrice disponibles qui ont été auto-déclarés. Veuillez noter que les programmes déclarés dans le Répertoire n'ont pas tous reçu du financement du ministère de la Justice Canada.

²⁰ Voir la note 19.

²¹ Voir la note 19.

²² Indicateur de résultat ministériel en cours d'examen en raison de difficultés liées à la disponibilité des données.

²³ En 2018-2019, 46 % des adultes reconnus coupables en vertu du *Code criminel* (à l'exception des délits de la route) ont reçu une peine d'emprisonnement (Statistique Canada, [Tableau 35-10-0031-01 Tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, causes avec condamnation selon la peine la plus sévère](https://doi.org/10.25318/3510003101-fra), <https://doi.org/10.25318/3510003101-fra>).

²⁴ En 2019-2020, 48 % des adultes reconnus coupables en vertu du *Code criminel* (à l'exception des délits de la route) ont reçu une peine d'emprisonnement (Statistique Canada, [Tableau 35-10-0031-01 Tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, causes avec condamnation selon la peine la plus sévère](https://doi.org/10.25318/3510003101-fra), <https://doi.org/10.25318/3510003101-fra>).

²⁵ Les données les plus récentes publiées par Statistique Canada datent de 2019-2020.

²⁶ Le résultat le plus récent étant disponible est celui de 2019-2020.

²⁷ En 2018-2019, ainsi qu'en 2019-2020, 12 % des adolescents reconnus coupables en vertu du *Code criminel* (à l'exception des délits de la route) ont reçu une peine de placement sous garde, tandis que 88 % ont reçu une peine ne comportant pas de placement sous garde (Statistique Canada, [Tableau 35-10-0042-01 Tribunaux de la jeunesse, causes avec condamnation selon la peine la plus sévère](https://doi.org/10.25318/3510004201-fra), <https://doi.org/10.25318/3510004201-fra>).

²⁸ Voir la note 27.

²⁹ Voir la note 25.

Remarque : Le Ministère procède actuellement à un examen approfondi de ses indicateurs de résultats ministériels, y compris les dates d'atteinte de la cible. Cet examen permettra d'évaluer et de modifier les indicateurs, le cas échéant, en vue de s'assurer qu'ils soient régulièrement étayés par des données de haute qualité et disponibles.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{lxxxiv}.

3. Résultat ministériel : Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés, permettant un système de justice équitable, opportun et accessible

Le Ministère continuera d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes ainsi que du [Fonds d'aide aux victimes](#)^{lxxxv} en prenant les mesures suivantes :

- Assurer une collaboration et une coordination entre le fédéral, les provinces et les territoires; réformer le droit pénal; mettre en place des initiatives de politique; et financer des programmes pour améliorer l'accès à la justice pour les victimes et les survivants d'actes criminels et leur accorder une voix plus active dans le système de justice pénale;
- Favoriser la collaboration et les initiatives visant à appuyer la participation des victimes dans le système de justice pénale dans le contexte des instances virtuelles qui sont en voie de développement et mises en place, non seulement en réponse à la pandémie de COVID-19 et aux directives en matière de santé et sécurité, mais pour également accroître l'efficacité du système de justice;
- Continuer de travailler en étroite collaboration avec des partenaires fédéraux et les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de favoriser la sensibilisation et la reconnaissance des droits des victimes au Canada, notamment par la mise en œuvre de la [Charte canadienne des droits des victimes](#)^{lxxxvi}; et
- Appuyer la mise en œuvre du [Plan d'action national en réponse aux appels à la justice de l'ENFFADA](#)^{lxxxvii} et des [appels à l'action de la CVR](#)^{lxxxviii} dans le domaine des services et du soutien dirigés par les Autochtones à l'intention de victimes et de survivants d'actes criminels.

Grâce au [Programme juridique de partenariats et d'innovation](#)^{lxxxix} (PJPI), le Ministère appuiera la mise à l'essai de modèles de centres de justice communautaires en Colombie-Britannique, en Ontario et au Manitoba. Ces modèles, qui sont axés sur la communauté, intégreront des processus de justice et des services sociaux et de santé afin de fournir une approche coordonnée permettant de s'attaquer aux causes fondamentales de la criminalité, de briser le cycle de récidive et de renforcer la sécurité publique et le bien-être des collectivités.

Le Ministère appuiera également des activités visant à améliorer les réponses des systèmes de justice familiale et pénale aux agressions sexuelles et à la violence entre partenaires intimes. Grâce au [Fonds d'aide aux victimes](#)^{xc} et au PJPI, il appuiera des projets de conseils juridiques indépendants et de représentation pour les victimes et les survivants d'infractions sexuelles, y compris d'agression sexuelle et de violence entre partenaires intimes. Le PJPI permettra également de financer des soutiens additionnels pour les victimes de violence entre partenaires intimes dans le système de justice familiale.

Le Ministère poursuivra ses efforts pour élaborer des approches innovatrices quant aux systèmes de justice autochtones, en se fondant sur les [appels à l'action de la CVR](#)^{xcv} et les [appels à la justice de l'ENFFADA](#)^{xcvii}. Il mènera notamment des négociations en matière d'ententes sur l'administration de la justice avec des partenaires autochtones et travaillera en collaboration avec les organisations et les collectivités autochtones intéressées ainsi qu'avec les provinces et les territoires. Ces travaux serviront de base à l'élaboration d'un nouveau cadre conceptuel de façon à permettre aux groupes autochtones d'assumer un plus grand rôle dans l'administration de la justice au sein de leurs collectivités afin de favoriser l'autodétermination et le développement communautaire, d'assurer la sécurité publique et de développer les capacités à mettre en œuvre des changements durables et transformationnels.

Afin d'aider les juges responsables de la détermination de la peine à tenir compte des désavantages et du racisme systémique qui ont contribué à l'interaction des Canadiennes et Canadiens racisés avec le système de justice pénale, le Ministère offrira du financement sous forme de contributions en vue de la mise en œuvre des [évaluations de l'origine ethnique et culturelle \(EIOEC\)](#)^{xcviii} dans tout le Canada. Les EIOEC sont des rapports présentenciels qui fournissent de l'information sur les répercussions de la discrimination sur un délinquant racisé. Le financement permettra d'appuyer l'élaboration d'un programme de formation pour les évaluateurs ainsi que des programmes de sensibilisation et de perfectionnement professionnel continu sur les EIOEC à l'intention des avocats de la défense en matière pénale, des procureurs de la Couronne, des juges et d'autres intervenants du système de justice. En outre, du financement sera offert pour tous les programmes d'aide juridique provinciaux et territoriaux afin d'appuyer la préparation des rapports d'EIOEC pour les accusés canadiens racisés admissibles, dans le but d'intégrer cet outil important au système de justice pénale dans tout le pays.

Grâce à son [Programme d'aide juridique](#)^{xcix} et à son [Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones](#)^{cx}, le Ministère continuera de fournir du financement sous forme de contributions aux gouvernements provinciaux afin qu'ils offrent des services d'aide juridique et des services d'assistance parajudiciaire aux Autochtones. Les services d'assistance parajudiciaire permettent de faire en sorte que les Autochtones qui ont des démêlés avec le système de justice pénale obtiennent une représentation et des services équitables, justes et adaptés à leur culture. Le Ministère continuera également de soutenir les territoires dans la prestation de services d'aide juridique, de programmes d'information et de vulgarisation juridiques, et de services d'assistance parajudiciaire aux Autochtones grâce aux [ententes sur les services d'accès à la justice dans les territoires](#)^{cxv}.

Le PJPI continuera de financer des activités qui répondent aux conditions changeantes influant sur les politiques canadiennes en matière de justice. Par exemple, il appuiera des activités qui favorisent la revitalisation des lois, des systèmes juridiques et des traditions autochtones, ce qui contribuera à la mise en œuvre de l'[appel à l'action n° 50 de la CVR](#)^{cxvii}. À ce jour, 27 projets ont été financés afin de revitaliser les lois et les traditions juridiques autochtones.

Le [Fonds canadien de justice familiale](#)^{cxviii} appuie les activités et les services destinés aux familles canadiennes qui vivent une séparation ou un divorce. En 2022-2023, cet appui prendra la forme, notamment, de financement pour des projets visant la mise en œuvre des modifications

apportées à la *Loi sur le divorce*^{xcix}, y compris la mise à jour de matériel de vulgarisation et d'information juridiques, ainsi que de soutien aux provinces et aux territoires pour la mise en œuvre des dispositions relatives aux droits en matière de langues officielles qui visent à s'assurer que les Canadiennes et Canadiens puissent obtenir un divorce dans la langue officielle de leur choix partout au pays.

Le *Fonds canadien de justice familiale*^c mettra également l'accent sur des projets et des activités qui ciblent les populations mal desservies. Grâce à un financement sur cinq ans (2021-2022 à 2025-2026), le Ministère aidera les provinces et les territoires à offrir des services financés par le gouvernement en lien avec la supervision du temps parental entre un enfant et un parent en cas de séparation ou de divorce, particulièrement lorsqu'il existe des craintes concernant la sécurité d'un enfant ou d'un autre membre de la famille en raison de la présence de violence familiale.

Dans le cadre du *Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023*^{ci} du gouvernement du Canada, le *Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles*^{cii} du Ministère appuie les projets et les activités qui favorisent la reconnaissance et l'utilisation de l'anglais et du français dans le système de justice canadien, ainsi que la vitalité et l'accès à la justice des collectivités de langue officielle en situation minoritaire. En 2022-2023, cela comprendra le financement d'une vaste gamme d'activités en matière d'information juridique pour le public et de formation spécialisée pour les professionnels du droit, ainsi que du financement opérationnel et de base aux organismes non gouvernementaux. En outre, les provinces et les territoires recevront aussi du financement pour la mise en œuvre des dispositions relatives aux droits en matière de langues officielles qui font partie des récentes modifications apportées à la *Loi sur le divorce*^{ciii}.

Grâce au *Fonds pour l'application de la Loi sur les contraventions*^{civ}, le Ministère continue d'appuyer les provinces et les territoires dans l'exécution de leur obligation de s'assurer que les droits en matière de langues officielles des délinquants soient respectés dans le contexte de l'administration du régime de la *Loi sur les contraventions*^{cv} au nom du gouvernement fédéral.

Le *Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels*^{cv}, qui exerce ses fonctions indépendamment du gouvernement fédéral, fournira des services directs d'information, d'aiguillage et d'examen de plaintes à des victimes, des membres de la famille des victimes ou leurs représentants, des organismes de services aux victimes et d'autres intervenants.

Résultats prévus en matière de support au système de justice

Le tableau ci-dessous présente les résultats prévus en matière de support au système de justice, ainsi que les indicateurs de résultats, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2022-2023, et les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels des résultats réels sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2018-2019	Résultat réel 2019-2020	Résultat réel 2020-2021
Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés, permettant un système de justice équitable, opportun et accessible	Pourcentage de fonds du gouvernement fédéral auxquels ont accès les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants afin d'assurer la prestation de services ciblés conformément aux priorités fédérales	100 %	Mars 2023	98 %	98 %	98 %
	Pourcentage de clients du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones indiquant un niveau de satisfaction de « satisfait » ou « très satisfait » pour l'utilité de l'information fournie	80 % ou plus	Mars 2023	Sans objet ³⁰	Sans objet ³¹	Sans objet ³²
	Nombre de fois qu'un avocat de garde a fourni de l'aide dans des affaires criminelles	1 000 000 ou plus	Mars 2023	1 020 718 ³³	1 036 525 ³⁴	Sans objet ³⁵
	Nombre de demandes complètes de services d'aide juridique en matière criminelle approuvées	270 000 ou plus	Mars 2023	270 274 ³⁶	253 786 ³⁷	Sans objet ³⁸
	Pourcentage des demandes ou des plaintes des clients du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels qui sont évaluées et auxquelles on a donné suite	100 %	Mars 2023	100 %	100 %	100 %

Remarque : Le Ministère procède actuellement à un examen approfondi de ses indicateurs de résultats ministériels, y compris les dates d'atteinte de la cible. Cet examen permettra d'évaluer et de modifier les indicateurs, le cas échéant, en vue de s'assurer qu'ils soient régulièrement étayés par des données de haute qualité et disponibles.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{cvii}.

³⁰ Le sondage auprès des clients du programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones n'est réalisé qu'à tous les cinq ans, dans le cadre des évaluations de programme. La prochaine évaluation est prévue pour l'exercice 2022-2023.

³¹ Voir la note 30.

³² Voir la note 30.

³³ [Aide juridique au Canada en 2018-2019 \(https://canada.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/aide-aid/1819/index.html\)](https://canada.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/aide-aid/1819/index.html).

³⁴ [Aide juridique au Canada en 2019-2020 \(https://canada.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/aide-aid/1920/index.html\)](https://canada.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/aide-aid/1920/index.html).

³⁵ Les résultats pour 2020-2021 seront publiés dans le rapport annuel sur l'aide juridique au Canada 2020-2021, qui devrait être disponible en 2022.

³⁶ Voir la note 33.

³⁷ Voir la note 34.

³⁸ Voir la note 35.

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus)

Afin d'aider à réduire les inégalités au Canada et à répondre aux besoins diversifiés des différents groupes de personnes, et de favoriser des résultats équitables et inclusifs pour tous les Canadiennes et Canadiens, le Ministère continuera de prendre en compte des considérations liées à l'[analyse comparative entre les sexes plus^{cviii}](#) (ACS Plus) dans tous ses domaines de travail, notamment dans le cadre de sa responsabilité essentielle en matière de support au système de justice.

Pour appliquer une approche intersectorielle fondée sur l'ACS Plus, il faut procéder à une analyse rigoureuse qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) afin d'examiner comment celles-ci et de nombreux autres facteurs identitaires se recoupent pour influencer sur l'expérience de différents individus dans le cadre des initiatives fédérales. De plus, l'ACS Plus nécessite un examen critique des contextes historiques, sociaux et politiques ainsi que des systèmes de pouvoir, de privilèges, de discrimination et d'oppression qui créent des inégalités, de même que l'application d'une approche tangible pour y remédier.

Par exemple, une approche intersectorielle fondée sur l'ACS Plus continuera d'être appliquée dans le cadre de l'établissement d'une Commission indépendante d'examen des affaires pénales. Même si un moins grand nombre de femmes sont déclarées coupables de crime par rapport aux hommes, certaines femmes, particulièrement les femmes autochtones, sont plus susceptibles d'être déclarées coupables que d'autres. L'un des risques possibles est que les femmes qui devraient profiter du processus d'examen des condamnations criminelles ne puissent pas y avoir accès. L'application d'une perspective intersectorielle de l'ACS Plus au moment de la conception du cadre et de la rédaction des lois pour le nouveau régime permettra de veiller à ce qu'une approche équitable et inclusive soit adoptée.

Le Ministère continuera d'apporter une perspective intersectorielle de l'ACS Plus à la mise en œuvre des [appels à l'action de la CVR^{cix}](#) et des réponses au [rapport final de l'ENFFADA^{cx}](#), y compris aux initiatives prévues dans le cadre du thème de la justice de la [Voie fédérale^{cxii}](#) et d'autres aspects du [Plan d'action national^{cxii}](#). Cette approche permettra de veiller à ce que les initiatives proposées reflètent les diverses perspectives et voix des personnes autochtones, y compris des aînés, des femmes, des jeunes, des personnes de diverses identités de genre et des personnes 2ELGBTQQIA+³⁹ autochtones.

En ce qui concerne l'initiative quant aux ententes sur l'administration de la justice, le Ministère s'engage à tenir compte des perspectives, des expériences et des voix des groupes diversifiés au sein des collectivités autochtones, particulièrement des aînés, des femmes, des jeunes, des personnes de diverses identités de genre et des personnes 2ELGBTQQIA+, dans toutes les phases du processus. Les ententes sur l'administration de la justice devraient offrir une occasion particulière d'aider à réduire la victimisation de certains groupes en facilitant l'élaboration d'ententes en matière de justice axées sur la collectivité et dirigées par celle-ci. Le Ministère a

³⁹ 2ELGBTQQIA est une abréviation utilisée pour désigner les personnes bispirituelles (deux esprits), lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexuées et asexuelles. Le « plus » (+) sert à indiquer l'inclusion d'autres identités.

l'intention de mettre davantage l'accent sur les considérations de l'ACS Plus lors des discussions avec les collectivités autochtones concernant l'administration de la justice.

Une perspective intersectorielle de l'ACS Plus sera intégrée aux travaux liés à la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*^{cxiii} afin de veiller à ce que les séances de consultation et de mobilisation soient significatives, inclusives et accessibles aux divers participants ainsi que sécuritaires sur le plan culturel et respectueuses des protocoles, des principes et des traditions clés autochtones. Cette approche vise à favoriser une représentation diversifiée de voix et de perspectives autochtones à chaque étape du processus, notamment une représentation des aînés, des femmes, des jeunes, des personnes de diverses identités de genre et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Parmi les autres initiatives du ministère de la Justice Canada qui intégreront une approche intersectorielle rigoureuse de l'ACS Plus, notons la mise en œuvre des *évaluations de l'incidence de l'origine ethnique et culturelle*^{cxiv} et l'initiative de modernisation des données sur la justice. Plus particulièrement, le Ministère continuera de collaborer avec Statistique Canada sur la modernisation des données afin d'améliorer la collecte, l'utilisation, la qualité et la disponibilité de données ventilées. Ces travaux appuieront l'utilisation de l'ACS Plus dans l'élaboration de programmes, de politiques et de lois fondés sur des données probantes, et permettront d'explorer davantage les répercussions sur des groupes diversifiés et d'approfondir les analyses pour orienter la prise de décisions. Cela permettra d'examiner comment les interventions du gouvernement peuvent réduire l'implication du système de justice pénale, et de mettre l'accent sur la réduction de la surreprésentation des personnes autochtones et des groupes racisés dans le système. Le Ministère mènera et commandera des recherches pour examiner l'incidence des programmes sociaux, des politiques et des lois sur la participation de différents groupes de personnes dans le système de justice pénale.

Grâce au *Programme d'aide juridique*^{cxv} et au *PJPI*^{cxvi}, le Ministère appuiera la vulgarisation et l'information juridiques et la prestation de conseils juridiques à ceux qui ont été victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail, ainsi qu'un programme pancanadien de sensibilisation visant à mieux informer les travailleurs, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables, au sujet de leurs droits et de leurs options en vertu de la loi. Cette initiative permettra d'accroître la sensibilisation, les connaissances et la compréhension du public à l'égard de leurs droits en ce qui concerne le harcèlement sexuel en milieu de travail, ainsi que d'améliorer l'accès à la justice pour les plaignants et l'autodéclaration. Les projets présentés dans le cadre de cette initiative doivent adopter une approche de l'ACS Plus et tenir compte des facteurs intersectoriels afin de traiter les expériences des différents plaignants dans les dossiers de harcèlement sexuel en milieu de travail. À ce jour, les directeurs de projets ont déclaré avoir atteint des groupes diversifiés de la population, notamment des femmes, des Autochtones, des personnes racisées, des personnes LGBTQ2+ et des personnes en situation de handicap, ainsi que des collectivités rurales et éloignées à travers le pays.

Dans le cadre de la *stratégie fédérale visant à prévenir et à contrer la violence fondée sur le genre*^{cxvii}, le Fonds d'aide aux victimes et le PJPI appuieront des projets qui offrent un accès gratuit à des conseils juridiques et à une représentation pour les victimes et les survivants d'agressions sexuelles et de violence entre partenaires intimes. En outre, le PJPI aidera les

provinces et les territoires ainsi que leurs partenaires à améliorer les réponses du système de justice familiale à la violence entre partenaires intimes. Des données ventilées sur différentes caractéristiques identitaires, comme l'âge, le sexe, la race et l'origine ethnique, la langue et la géographie, seront recueillies et déclarées chaque année dans le cadre de la Stratégie.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable des Nations Unies

Le Secrétariat de l'accès à la justice du ministère de la Justice Canada appuie le Ministère dans son rôle de chef de file chargé de faire progresser l'ODD 16^{cxviii} (paix, justice et institutions efficaces), et sert de centre de liaison pour les efforts du gouvernement visant à promouvoir l'accès égal à la justice pour tous, à l'échelle nationale et internationale, par l'entremise de partenariats avec des leaders gouvernementaux et de la société civile d'ici et d'ailleurs.

Le Ministère continue de tirer parti des efforts visant à favoriser une société plus inclusive, notamment en ajoutant un indicateur de justice civile pour mesurer les progrès réalisés par rapport à l'ODD 16. Le Ministère continuera de se faire le champion, parmi les partenaires et les intervenants clés, d'une approche de la justice axée sur les gens et d'autres **thèmes des ODD**^{cxix} de façon plus générale afin d'appuyer l'avancement de l'ensemble du Programme à l'horizon 2030.

Voici certaines activités du Ministère qui contribueront à faire progresser les ODD :

- Mobilisation des partenaires autochtones dans le cadre de l'initiative de modernisation de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*^{cxx} (ODD 16, 17; cibles 16.6, 16.10, 17.17);
- Mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*^{cxxi} (ODD 5, 10, 16);
- Contributions au *Plan d'action national*^{cxxii} et à la *Voie fédérale*^{cxxiii} en réponse aux *appels à la justice et au rapport final de l'ENFFADA*^{cxxiv}, ainsi qu'aux *appels à l'action de la CVR*^{cxxv} (p. ex. négociation des ententes sur l'administration de la justice avec les groupes autochtones, y compris ceux qui ne font pas partie des tables de discussion sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination) (ODD 5, 10, 16);
- Lutte contre la surreprésentation des Autochtones, des personnes noires et des autres populations racisées ou marginalisées dans le système de justice pénale, par exemple en éliminant les peines minimales obligatoires pour certaines infractions et en favorisant un plus grand pouvoir discrétionnaire pour imposer d'autres peines que l'emprisonnement, grâce à la présentation du *projet de loi C-5*^{cxxvi}, la *Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, et en élaborant la stratégie pancanadienne pour remédier à la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale et le plan d'action connexe (ODD 5, 10, 16);
- Efforts visant à réformer le droit pénal afin de protéger les Canadiennes et Canadiens contre, par exemple, les préjudices en ligne (ODD 5, 16);
- Établissement d'une Commission indépendante d'examen des affaires pénales (ODD 16, cible 16.3);

- Nouveau dépôt de l'[ancien projet de loi C-23^{cxxvii}](#), la *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur l'identification des criminels et apportant des modifications connexes à d'autres lois (réponse à la COVID-19 et autres mesures)* (ODD 16);
- Collaboration avec l'[Organisation de coopération et de développement économiques^{cxxviii}](#) en tant que membre de son Groupe consultatif sur l'accès à la justice et avec les *Pathfinders for Peaceful, Just and Inclusive Societies* en tant que membre de leur coalition d'action en matière de justice (ODD 16);
- Participation à la [coalition sur la justice du Partenariat pour un gouvernement ouvert^{cxxix}](#), en tant que membre fondateur, afin de faire progresser les engagements en matière de justice ouverte, de promouvoir l'apprentissage entre les pairs ainsi que de faire progresser la recherche et la collecte de données (ODD 16, cible 16.10);
- Inclusion proposée d'un engagement envers la justice ouverte au [cinquième plan d'action national du Canada pour un gouvernement ouvert^{cxxx}](#), afin d'aider les individus et les collectivités de tout le pays à avoir accès aux données, aux renseignements et aux services dont ils ont besoin pour cerner et régler efficacement leurs problèmes juridiques (ODD 16, cible 16.10);
- Appui à la collecte de données et à la recherche afin d'améliorer notre compréhension des besoins juridiques des Canadiennes et Canadiens et des lacunes en matière d'accès à la justice (p. ex. Enquête nationale sur les problèmes juridiques) (ODD 16, cible 16.10);
- Efforts dans la sphère internationale visant à promouvoir un ordre mondial fondé sur les règles et la primauté du droit en appuyant la participation du Canada à des organismes internationaux, comme la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et la Conférence des parties à la [Convention des Nations Unies contre la corruption^{cxxxi}](#) et à la [Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée^{cxxxii}](#) (et l'examen de la mise en œuvre de la Convention au Canada); et dans la négociation d'une Convention portant sur la coopération internationale dans le cadre d'enquêtes et de poursuites relatives au crime de génocide, à des crimes contre l'humanité et à des crimes de guerre, et d'une Convention des Nations Unies sur la cybercriminalité (ODD 3, 4, 5, 10, 11, 16, 17);
- Collaboration avec Sécurité publique Canada concernant le rétablissement du Forum sur la criminalité transfrontalière Canada–États-Unis, et les efforts visant à répondre aux priorités en matière de criminalité et de terrorisme, et visant la réforme de la justice pénale et les questions liées à l'accès à la justice (ODD 3, 4, 5, 10, 11, 16, 17).

Expérimentation⁴⁰

Le ministère de la Justice Canada continuera d'innover et de mettre à l'essai des améliorations en matière de conception et de prestation de programmes. Il cherchera également des occasions d'améliorer l'accessibilité de l'information sur la justice, les consultations, la mobilisation, la sensibilisation et la prestation de services, en explorant de nouvelles approches ainsi que de nouvelles technologies innovatrices.

⁴⁰ Le mot « [expérimentation](#) » est défini dans la section « [Annexe : définitions](#) » du présent rapport.

Le Ministère mettra à l'essai une Unité des politiques prospectives stratégiques. Son rôle sera de fournir au Ministère des analyses et des rapports qui appuient l'intégration de considérations prospectives aux travaux en matière de politiques. Plus particulièrement, l'Unité fournira des conseils sur la façon de positionner l'analyse des politiques et les conseils en matière de politiques stratégiques de manière prospective afin de les rendre plus résilientes et plus adaptées aux tendances sociales et d'aider les fonctionnaires à comprendre les méthodes de prévisions stratégiques, la façon de les appliquer à leur travail et les raisons pour lesquelles elles devraient être appliquées plus rigoureusement.

Principaux risques

Il est important d'entretenir activement des relations productives avec les partenaires et les intervenants essentiels du système de justice afin d'assurer la capacité du ministère de la Justice Canada de répondre aux priorités et d'atteindre les résultats attendus. Pour atténuer les risques liés à ces relations essentielles, le Ministère continuera d'adopter une approche axée sur les gens dans le cadre de ses initiatives de consultation et de mobilisation. L'objectif est de concevoir des activités qui sont plus accessibles, inclusives et significatives, tout en veillant à ce qu'elles soient sensibles aux traumatismes, non oppressives et respectueuses. Cette approche axée sur les gens et fondée sur des données probantes permettra au Ministère de mieux contribuer à la prise de décision afin de répondre aux défis d'aujourd'hui grâce à des lois, des politiques et des programmes de plus en plus tournés vers l'avenir et innovateurs.

Par exemple, les travaux liés aux affaires autochtones, comme la Stratégie en matière de justice autochtone, les appels à la justice de l'ENFFADA, les appels à l'action de la CVR, la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et l'élaboration de la Stratégie pancanadienne et du plan d'action, reposent lourdement sur le maintien de relations productives avec les partenaires externes. Le Ministère reconnaît que la pandémie de COVID-19 pourrait continuer d'influer sur les progrès dans diverses initiatives (p. ex. diminution des capacités des intervenants ou des partenaires, réunions et mobilisation en personne limités, et ce, particulièrement dans les collectivités éloignées). L'absence d'un taux de participation suffisamment large et diversifié à ces initiatives pourrait nuire à l'atteinte de ces objectifs.

Dans le but d'aider à obtenir des résultats positifs dans le cadre du programme de réconciliation du gouvernement, le Ministère continuera de chercher des possibilités de communiquer régulièrement avec les organisations autochtones nationales et régionales, les nations signataires de traités, les gouvernements autochtones et les organisations représentantes, y compris les organisations qui représentent les femmes et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, ainsi que les partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et de l'industrie, et les autres intervenants. Il fera notamment progresser les travaux grâce à des solutions de rechange virtuelles et à des approches de mobilisation coordonnées en tirant parti des forums existants afin d'atténuer « l'épuisement à l'égard de la mobilisation ».

Dépenses budgétaires prévues pour le support au système de justice

Le tableau ci-dessous présente les dépenses budgétaires pour le support au système de justice pour l'exercice 2022-2023, ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

Dépenses budgétaires 2022-2023 (telles qu'elles sont indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025
621 285 285	621 285 285	576 876 579	542 931 520

Remarque : Les ressources financières liées aux dépenses prévues sont fondées sur le Budget principal des dépenses. Celles-ci excluent tout financement à recevoir dans le cadre du budget 2022.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{cxxxiii}.

Ressources humaines prévues pour le support au système de justice

Le tableau ci-dessous présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le Ministère aura besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2022-2023 et les deux exercices suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025
342	342	342

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{cxxxiv}.

Services internes : résultats prévus

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- ▶ services de gestion et de surveillance
- ▶ services des communications
- ▶ services juridiques
- ▶ services de gestion des ressources humaines
- ▶ services de gestion des finances
- ▶ services de gestion de l'information
- ▶ services de technologie de l'information
- ▶ services de gestion des biens immobiliers
- ▶ services de gestion du matériel
- ▶ services de gestion des acquisitions

Faits saillants de la planification

Les initiatives dans le cadre du programme des services internes du ministère de la Justice Canada permettront d'assurer l'excellence opérationnelle et juridique, et une attention particulière sera portée à l'effectif et aux efforts de modernisation du Ministère.

Soutenir les employés

Équité, diversité et inclusion en matière d'emploi

Les efforts visant à assurer l'équité, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité sont essentiels pour renforcer l'effectif du Ministère. Pour faire avancer ces travaux, des intervenants de tout le Ministère ont collaboré à l'élaboration d'un cadre des résultats relatifs à la lutte contre le racisme et la discrimination. Ce cadre est un plan d'action pluriannuel et exhaustif conçu spécialement pour apporter des changements fondamentaux aux comportements, aux processus, aux politiques et à la culture qui perpétuent le racisme systémique et nuit à la pleine participation des Autochtones, des personnes noires et des autres groupes racisés. Le cadre vise également à remédier à la discrimination systémique à l'égard des personnes en situation de handicap et à l'égard de l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, et des croyances religieuses au sein du Ministère.

Ensemble, ce cadre des résultats et le nouveau plan d'équité en matière d'emploi 2021-2024 du Ministère mèneront à des initiatives et des mesures concrètes qui permettront une meilleure représentation et de meilleurs résultats en matière de développement de carrière pour les groupes en quête d'équité. Ils mèneront également à l'élaboration de formation, et à des recherches et des données qui accroîtront la sensibilisation et la capacité des employés à appliquer une perspective axée sur la lutte contre le racisme et sur l'équité, la diversité et l'inclusion à leur travail. Ces

efforts sont nécessaires pour atteindre l'objectif global du Ministère d'assurer un système de justice équitable, accessible et pertinent pour tous les Canadiennes et Canadiens.

Par ailleurs, le Ministère achèvera son plan d'accessibilité, comme l'exige la *Loi canadienne sur l'accessibilité*^{cxxxv}, qui est entrée en vigueur en juin 2019. Ce plan, visant à éliminer les obstacles en matière d'accessibilité pour les employés et les Canadiennes et Canadiens desservis par le Ministère, sera publié d'ici décembre 2022.

Santé mentale

À l'appui de la *Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail*^{cxxxvi} et de la Stratégie ministérielle en matière de santé mentale, le Ministère continuera de favoriser un milieu de travail sain et sécuritaire sur le plan psychologique, respectueux et inclusif, en poursuivant la mise en place d'un système de gestion de la santé et de la sécurité psychologiques, ainsi que du nouveau programme de prévention du harcèlement et de la violence (*projet de loi C-65*^{cxxxvii}). Le plan d'action ministériel sur la santé mentale de 2020-2023 comprend également des engagements visant à trouver de meilleures façons de gérer les pressions liées à la charge de travail.

Gestion des ressources humaines

Dans le cadre de sa Stratégie de gestion des ressources humaines 2021-2024, en plus de favoriser un milieu de travail sain et sécuritaire, le ministère de la Justice Canada continuera de mettre l'accent sur le recrutement, le perfectionnement et le maintien en poste d'un effectif diversifié et inclusif possédant les compétences et les aptitudes nécessaires pour répondre aux besoins opérationnels actuels et futurs. Des processus de recrutement et de dotation stratégiques et ciblés, des stratégies de gestion des talents et de la relève, et un nouveau plan d'apprentissage ministériel de trois ans (2022-2025) seront des initiatives clés.

État de préparation en cas d'urgence

Afin de promouvoir une stabilité continue, le Ministère continuera d'améliorer son état de préparation en cas d'urgence et sa gestion de la continuité des activités, et d'appuyer la prestation des services essentiels.

Le Ministère poursuivra ses activités afin de garantir une préparation préalable aux situations changeantes liées à la pandémie, entre autres, en matière de surveillance des cas, de gestion des taux d'occupation des immeubles, d'activités de soutien aux employés, et de réunions des groupes de travail et des comités sur la COVID-19 afin de respecter les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor et des autorités de santé publique.

Rémunération et Phénix

Le Ministère continuera de mettre en œuvre des stratégies visant à réduire au minimum les problèmes liés à la rémunération des employés qui découlent du système de paye Phénix. Pour ce faire, il affectera des ressources additionnelles à l'amélioration des processus internes, qui seront notamment chargées d'offrir un soutien individuel direct et des conseils aux employés, et d'offrir des séances de formation et de sensibilisation aux gestionnaires et aux employés concernant les rôles et responsabilités et les façons de prévenir les problèmes de paye. Le Ministère continuera

également de poursuivre sa collaboration avec le Centre de paye du gouvernement du Canada pour régler les problèmes liés à la rémunération des employés.

Promouvoir l'innovation et la collaboration

Avenir du travail

Afin de répondre à la réalité changeante associée à la pandémie, le ministère de la Justice Canada continuera de prendre les mesures nécessaires pour que le milieu de travail et l'effectif soient bien préparés pour le retour à la « nouvelle normalité » après la pandémie. Entretemps, le Ministère se prépare à une modernisation à plus grande échelle. Il examinera le concept de milieu de travail hybride, où les modèles de travail sur place et de travail à distance coexistent. Afin d'assurer la réussite de la transition, il faudra tenir compte de considérations clés se rapportant au soutien en matière de gestion du changement, aux communications régulières en temps opportun et aux liens sociaux, à la santé mentale et physique, et au mieux-être lors des prochaines étapes des travaux. La mise en œuvre de la Stratégie nationale d'aménagement du milieu de travail, de la stratégie de modernisation du milieu de travail, et des politiques et orientations sur la gestion de l'effectif appuieront la modernisation du Ministère. Des projets pilotes, fondés sur des expériences réelles, orienteront la suite des choses.

Transformation numérique et stratégie en matière de données

Le ministère de la Justice Canada continue de promouvoir l'échange numérique de l'information et les technologies pour améliorer la collaboration au sein de l'organisation, dans tout le gouvernement et avec les partenaires externes, tout en veillant à ce que des pratiques rigoureuses en matière de cybersécurité soient en place. Grâce à une infrastructure de réseau améliorée et à l'accès à de nouveaux logiciels et de nouvelles plateformes numériques fiables, le Ministère continuera de veiller à ce que les employés disposent des outils nécessaires pour accomplir leur travail.

Le Ministère progressera aussi dans la mise en œuvre d'une stratégie ministérielle en matière de données visant à intégrer des idées et des renseignements fondés sur les données dans la prise de décisions, et à offrir des possibilités d'amélioration des services aux clients et aux Canadiennes et Canadiens. Cela comprendra des mesures visant à assurer une meilleure gouvernance des données, à développer l'expertise analytique et à mettre à l'essai l'intelligence artificielle pour tirer parti des données dans la réalisation du mandat du Ministère.

Communications de conception numérique avec les Canadiens et les employés

Le Ministère poursuivra ses efforts pour offrir un contenu en ligne en langage clair et attrayant sur le plan visuel qui, non seulement reflète les priorités du ministre et du gouvernement, mais répond aussi aux besoins en matière de renseignements des Canadiennes et Canadiens, en fonction de l'expérience des utilisateurs, des paramètres Web et des médias sociaux et d'autres analyses.

Il modernise également ses plateformes numériques afin d'améliorer les communications et l'échange d'information avec et entre ses employés. En réunissant ses plateformes, en améliorant l'expérience de l'utilisateur et en garantissant un accès aux employés, y compris ceux des unités

de services juridiques ministériels, le Ministère continuera de répondre aux besoins de ses employés en matière d'information et de consultation.

Développement durable

À l'appui de la [Stratégie fédérale de développement durable 2019-2022](#)^{cxxxviii} et de la [Stratégie de développement durable du ministère de la Justice 2020-2023](#)^{cxxxix} (SDDMJ), le Ministère continuera la transition vers un gouvernement écologique, résilient aux changements climatiques et à faibles émissions de carbone. Afin d'accroître la sensibilisation à l'égard des initiatives écologiques au sein du Ministère, ce dernier organisera régulièrement des activités de sensibilisation et des formations. En outre, le Ministère continuera d'explorer de nouvelles initiatives et technologies et de nouveaux partenariats pour renforcer les engagements existants et en cerner de nouveaux, afin d'appuyer l'écologisation de ses services et de ses activités.

Un suivi des progrès réalisés à l'égard des engagements énoncés dans la SDDMJ 2020-2023 est effectué chaque année dans le cadre du rapport sur la stratégie de développement durable du Ministère.

Expérimentation⁴¹

Gestion du milieu de travail

Afin de répondre à la crise de la COVID-19, le ministère de la Justice Canada continue d'explorer des façons d'assurer un retour organisé, sûr et graduel en milieu de travail. Par l'entremise de projets sur le lieu de travail et de projets pilotes à venir, il testera différentes technologies permettant aux employés de réserver des espaces de travail au bureau, tout en intégrant les politiques et les protocoles nécessaires en matière de santé et sécurité.

Principaux risques

Il y a un risque que l'utilisation et la dépendance accrues de la technologie exposent le Ministère à de nouvelles cybermenaces, des pertes ou une perturbation des services en raison d'attaques ou de violation de notre infrastructure technologique. Ce risque, accru par la pandémie de COVID-19, continue d'être atténué par les activités ministérielles de cybersécurité, en collaboration avec Services partagés Canada, Sécurité publique Canada, Services publics et Approvisionnement Canada et d'autres partenaires.

⁴¹ Le mot « [expérimentation](#) » est défini dans la section « [Annexe : définitions](#) » du présent rapport.

Dépenses budgétaires prévues pour les services internes

Le tableau ci-dessous présente les dépenses budgétaires pour les services internes pour l'exercice 2022-2023, ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

Dépenses budgétaires 2022-2023 (telles qu'elles sont indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025
81 434 060	81 434 060	81 031 518	80 361 131

Remarque : Les ressources financières liées aux dépenses prévues sont fondées sur le Budget principal des dépenses et excluent les [recettes disponibles](#). Celles-ci excluent également tout financement à recevoir dans le cadre du budget 2022.

Ressources humaines prévues pour les services internes

Le tableau ci-dessous présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le Ministère aura besoin pour fournir ses services internes au cours de l'exercice 2022-2023 et des deux exercices suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025
1 094	1 094	1 094

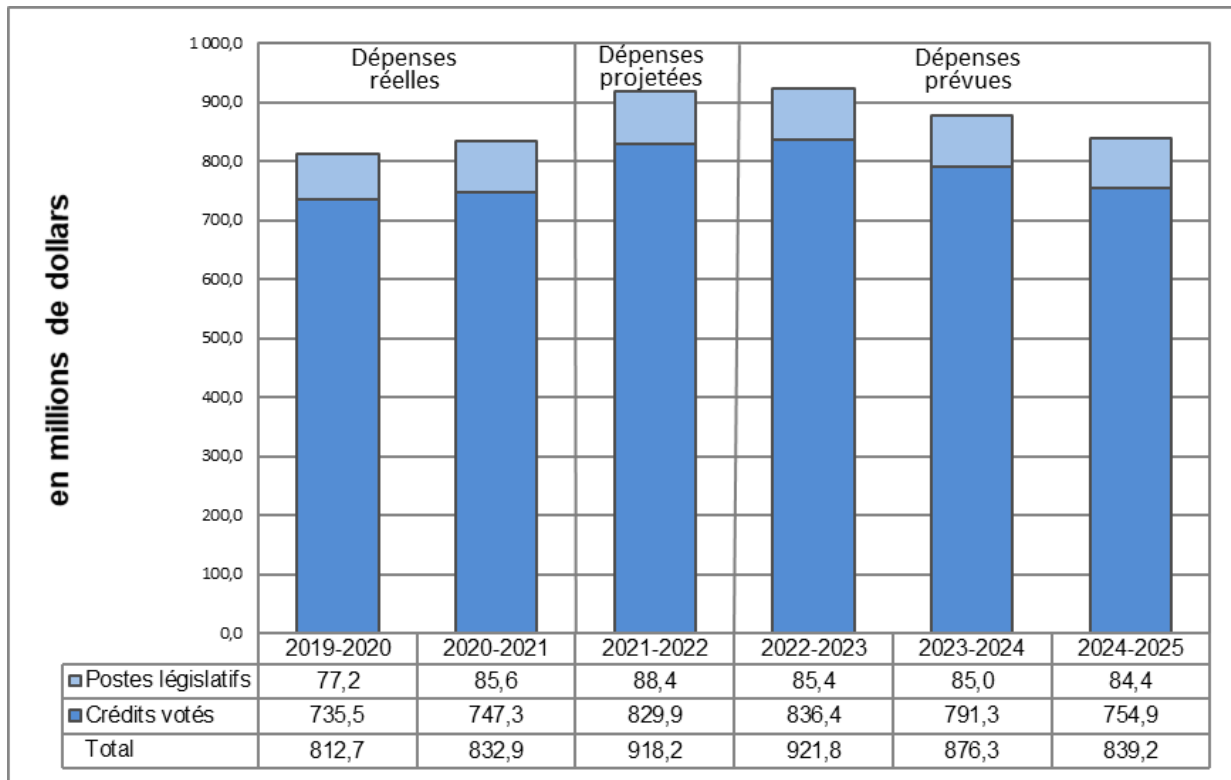
Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines du Ministère prévues pour les trois prochains exercices, et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2022-2023 avec les dépenses réelles pour l'exercice en cours et les exercices précédents.

Dépenses prévues

Dépenses ministérielles de 2019-2020 à 2024-2025

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps.



* Il peut y avoir des différences en raison de l'arrondissement des chiffres.

Le total des dépenses prévues du ministère de la Justice Canada pour 2022-2023 s'élève à 921,8 millions de dollars :

- 219,1 millions de dollars pour les services juridiques (24 %)
- 621,3 millions de dollars pour le support au système de justice (67 %)
- 81,4 millions de dollars pour les services internes (9 %)

En tant que principal fournisseur de services juridiques aux ministères et organismes fédéraux, le ministère de la Justice Canada dispose d'une autorisation de **recettes nettes en vertu d'un crédit** (RNC) qui lui permet de percevoir et de dépenser les recettes provenant de la prestation de ces services (**recettes disponibles**). Aux fins de l'établissement de rapports ministériels, ces recettes disponibles réduisent les autorisations et les dépenses de fonctionnement totales du Ministère. Aux fins de comparaison, les « dépenses prévues » excluent les recettes disponibles.

Écart entre les dépenses projetées 2021-2022 et les dépenses prévues 2022-2023

Les dépenses prévues du Ministère pour 2022-2023 (921,8 millions de dollars) prévoient une augmentation nette de 3,6 millions de dollars par rapport aux dépenses projetées pour 2021-2022 (918,2 millions de dollars). Cette augmentation est principalement attribuable à une augmentation prévue de 27,3 millions de dollars de financement dans le cadre de la responsabilité essentielle de support au système de justice pour 2022-2023, pour les initiatives suivantes :

- Augmentation du soutien en aide juridique en matière pénale du gouvernement fédéral aux provinces et territoires pendant la pandémie de COVID-19 ([énoncé économique de l'automne 2020](#)^{cxli})
- Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre ([budget 2021](#)^{cxlii})
- Principes de *Gladue* – Interventions systémiques et dirigées par les communautés pour lutter contre la surreprésentation des personnes autochtones dans le système de justice pénale ([énoncé économique de l'automne 2020](#))
- Amélioration de l'accès à la justice pour les personnes autochtones et lutte contre les obstacles systémiques dans le système de justice pénale ([budget 2021](#))
- Centres de justice communautaires ([énoncé économique de l'automne 2020](#))
- Services juridiques et soutiens pour les communautés racisées ([budget 2021](#))

Les augmentations en matière de financement pour les initiatives ci-dessus sont partiellement compensées par une baisse sous le [programme d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés](#)^{cxliii}, en raison de l'achèvement de financement temporaire découlant du [budget 2019](#)^{cxliii} et du [budget 2021](#)^{cxliiv}; et par une baisse dans le cadre des services internes. Cette baisse dans le cadre des services internes est attribuable à un financement que le Ministère a reçu en 2021-2022 des crédits centraux du Conseil du Trésor (tels que le report du budget de fonctionnement), qui n'est pas compris dans le montant des dépenses prévues pour 2022-2023. Les dépenses prévues pour 2022-2023 et les exercices futurs reflètent seulement les fonds déjà approuvés par l'entremise du Budget principal des dépenses.

Écart entre les dépenses prévues 2022-2023 et les dépenses prévues 2023-2024

Les dépenses prévues du Ministère prévoient une baisse entre 2022-2023 (921,8 millions de dollars) et 2023-2024 (876,3 millions de dollars). Cette réduction globale de 45,5 millions de dollars est principalement attribuable à une réduction du financement pour divers programmes dans le cadre de la responsabilité essentielle de support au système de justice.

Écart entre les dépenses prévues 2023-2024 et les dépenses prévues 2024-2025

Les dépenses prévues du Ministère prévoient une baisse entre 2023-2024 (876,3 millions de dollars) et 2024-2025 (839,2 millions de dollars). Cette réduction globale de 37,1 millions de dollars est principalement attribuable à l'achèvement de financement pour différentes initiatives dans le cadre de la responsabilité essentielle de support au système de justice.

Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les dépenses pour chaque responsabilité essentielle du ministère de la Justice Canada et pour ses services internes pour 2022-2023 et les autres exercices pertinents.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses réelles 2019-2020	Dépenses réelles 2020-2021	Prévisions des dépenses 2021-2022*	Dépenses budgétaires 2022-2023 (telles qu'elles sont indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2022-2023**	Dépenses prévues 2023-2024**	Dépenses prévues 2024-2025**
Services juridiques	223 737 181	228 106 265	219 270 235	219 037 730	219 037 730	218 414 091	215 947 262
Support au système de justice	485 250 753	497 598 856	593 949 947	621 285 285	621 285 285	576 876 579	542 931 520
Total partiel	708 987 934	725 705 121	813 220 182	840 323 015	840 323 015	795 290 670	758 878 782
Services internes	103 733 100	107 148 024	105 025 021	81 434 060	81 434 060	81 031 518	80 361 131
Total	812 721 034	832 853 145	918 245 203	921 757 075	921 757 075	876 322 188	839 239 913

* Prévisions en date du 30 novembre 2021.

** Les ressources financières liées aux dépenses prévues sont fondées sur le Budget principal des dépenses et excluent les [recettes disponibles](#). Celles-ci excluent également tout financement à recevoir dans le cadre du budget 2022.

Dans le tableau ci-dessus, la responsabilité essentielle des services juridiques démontre une diminution des dépenses nettes de 2020-2021 à 2021-2022. Cela s'explique par le fait que les recettes perçues en vertu des services juridiques, qui servent à compenser les dépenses, étaient plus basses en 2020-2021, en raison de la pandémie de COVID-19.

La responsabilité essentielle du support au système de justice démontre une tendance à la hausse de 2019-2020 à 2021-2022, qui est principalement attribuable à une augmentation des dépenses en subventions et contributions pour les programmes suivants :

- [Programme de financement des services de justice pour les jeunes](#)^{cxlv}
- [Programme d'aide juridique en matière criminelle](#)^{cxlvi}
- [Programme juridique de partenariats et d'innovation](#)^{cxlvii}
- [Programme de justice autochtone](#)^{cxlviii}
- [Fonds canadien de justice familiale](#)^{cxlix}
- [Conseils juridiques pour les plaignants de harcèlement sexuel en milieu de travail](#)^{cl}
- [Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles](#)^{cli}
- [Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones](#)^{clii}

La tendance à la baisse des dépenses prévues au titre du support au système de justice pour les exercices futurs s'explique principalement par l'achèvement de financement temporaire sous forme de contributions pour le programme d'aide juridique en matière pénale.

Les dépenses au titre des services internes de 2019-2020 à 2021-2022 sont demeurées relativement stables. Les faibles fluctuations s'expliquent principalement par l'augmentation de l'effectif pour gérer l'augmentation de la demande de services juridiques et pour faire progresser

et maintenir l'infrastructure de technologie de l'information (TI). La diminution des dépenses prévues au titre des services internes pour 2022-2023 et les exercices futurs s'explique par le fait que les dépenses prévues pour les exercices futurs n'incluent pas le financement provenant de crédits centraux du Conseil du Trésor (tels que le report du budget de fonctionnement).

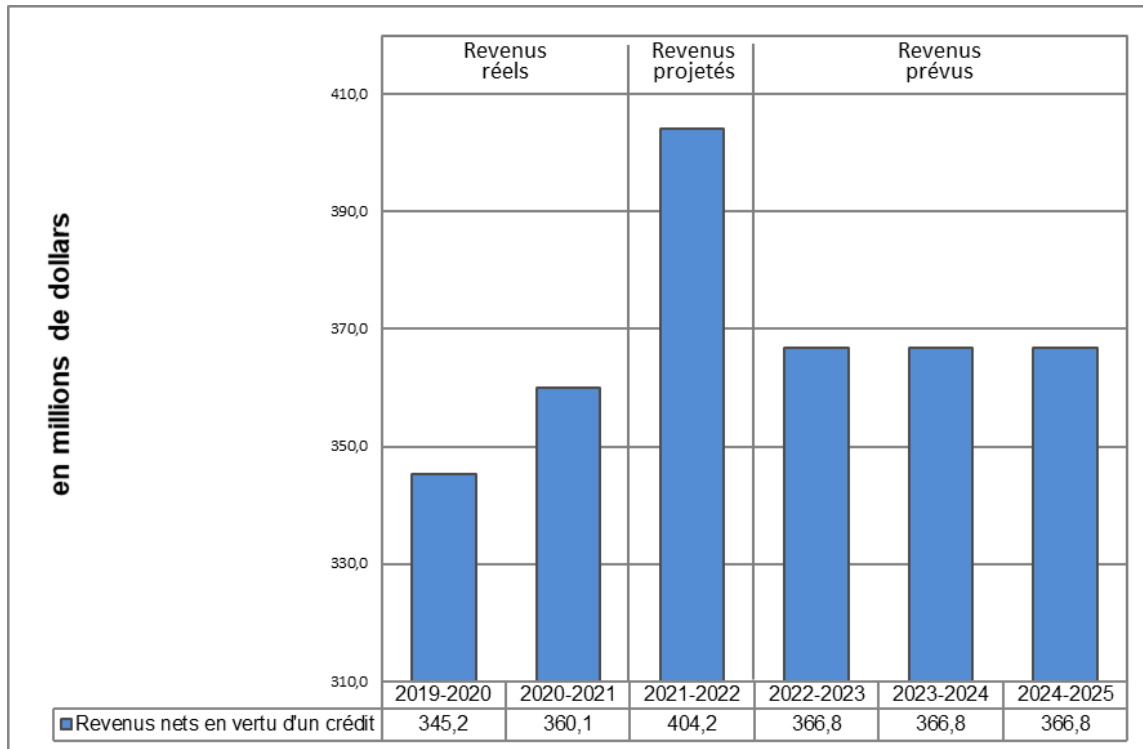
Sommaire des dépenses budgétaires brutes et nettes prévues pour 2022-2023 (en dollars)

Le tableau ci-dessous fait le rapprochement des dépenses brutes prévues et des dépenses nettes prévues pour 2022-2023.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses brutes prévues 2022-2023	Recettes prévues affectées aux dépenses 2022-2023	Dépenses nettes prévues 2022-2023
Services juridiques	526 119 730	307 082 000	219 037 730
Support au système de justice	621 285 285	0	621 285 285
Total partiel	1 147 405 015	307 082 000	840 323 015
Services internes	141 152 060	59 718 000	81 434 060
Total	1 288 557 075	366 800 000	921 757 075

Le tableau ci-dessus rend compte des dépenses brutes prévues du Ministère pour 2022-2023, qui comprennent l'autorisation de RNC de 366,8 millions de dollars. L'autorisation de RNC du Ministère est théoriquement répartie entre la responsabilité essentielle des services juridiques et les services internes. Les recettes réelles réparties entre les programmes peuvent varier en fonction de nombreux facteurs, tels que les taux de services juridiques approuvés périodiquement par le Conseil du Trésor, la fluctuation de la demande en services juridiques de la part des ministères clients et le montant réel des recettes perçues au-delà ou en-deçà de l'autorisation.

Graphique des tendances liées aux recettes nettes en vertu d'un crédit du Ministère (en millions de dollars)



Comme le démontre le graphique ci-dessus, le montant de **RNC** projeté pour le Ministère, au 30 novembre 2021, devrait atteindre 404,2 millions de dollars en 2021-2022. Cette projection est supérieure aux **RNC** réelles pour 2020-2021 (360,1 millions de dollars) en raison de la demande accrue de services juridiques de la part d'une grande variété de ministères et d'organismes clients pour une grande variété de ministères et d'organismes clients dans des domaines tels que la fiscalité, les affaires autochtones et l'immigration.

Ressources humaines prévues

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein (ETP), pour chaque responsabilité essentielle du ministère de la Justice Canada et pour ses services internes pour 2022-2023 et les autres exercices pertinents.

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2019-2020	Équivalents temps plein réels 2020-2021	Prévisions d'équivalents temps plein 2021-2022*	Équivalents temps plein prévus 2022-2023	Équivalents temps plein prévus 2023-2024	Équivalents temps plein prévus 2024-2025
Services juridiques	3 243	3 361	3 535	3 535	3 535	3 535
Support au système de justice	284	308	332	342	342	342
Total partiel	3 527	3 669	3 867	3 877	3 877	3 877
Services internes	1 043	1 053	1 094	1 094	1 094	1 094
Total	4 570	4 722	4 961	4 971	4 971	4 971

* Prévisions en date du 30 novembre 2021.

Dans l'ensemble, on observe une tendance à la hausse dans les ETP pour la période de trois ans allant de 2019-2020 à 2021-2022. La responsabilité essentielle des services juridiques affiche une augmentation de 292 ETP. Cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation de l'effectif pour répondre à la demande accrue de services juridiques.

La responsabilité essentielle de support au système de justice affiche une augmentation de 48 ETP. Cela s'explique principalement par l'augmentation de l'effectif pour soutenir la réalisation de nouvelles initiatives pour lesquelles un nouveau financement a été approuvé en vertu du [budget 2021](#)^{cliii} et de l'[énoncé économique de l'automne 2020](#)^{cliv}.

Les services internes affichent une augmentation de 51 ETP. Cela s'explique principalement par la croissance de l'effectif qui offre un soutien organisationnel, afin de répondre aux besoins du Ministère découlant de l'augmentation de la demande en services juridiques. Il y a également croissance de l'effectif pour soutenir le bureau de service de TI, ainsi que pour faire avancer et maintenir l'infrastructure de TI de l'organisation afin de veiller à ce que les employés puissent travailler de la maison de manière efficace, sûre et sécuritaire pendant la pandémie de COVID-19.

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2022-2023](#)^{clv}.

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu des opérations du ministère de la Justice Canada de 2021-2022 à 2022-2023.

Les montants des prévisions et les montants prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions et les montants prévus qui sont présentés dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le [site Web du ministère de la Justice Canada](#)^{clvi}.

État des résultats condensé prospectif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

Renseignements financiers	Prévisions des résultats 2021-2022	Résultats prévus 2022-2023	Écart (résultats prévus 2022-2023 moins prévisions des résultats 2021-2022)
Total des dépenses	1 423 784	1 382 547	(41 237)
Total des revenus	404 188	366 800	(37 388)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 019 596	1 015 747	(3 849)

Selon les prévisions, les dépenses totales diminueront de 1 423,8 millions de dollars en 2021-2022 à 1 382,5 millions de dollars comme prévu en 2022-2023 (une baisse de 41,2 millions de dollars). Une partie de cette baisse nette (33,9 millions de dollars) est attribuable à :

- une diminution des dépenses de fonctionnement, principalement en raison de financement reçu en 2021-2022 des crédits centraux du Conseil du Trésor (report du budget de fonctionnement) qui est inclus dans les prévisions pour 2021-2022, mais exclu des dépenses prévues pour 2022-2023; et
- une augmentation des dépenses en subventions et contributions pour diverses initiatives telles qu'annoncées dans l'[énoncé économique de l'automne 2020](#)^{clvii} et le [budget 2021](#)^{clviii}, y compris l'aide juridique en matière pénale et l'amélioration de la réponse fédérale pour lutter contre la violence fondée sur le genre et l'avancement du plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre.

La variation des revenus de 404,2 millions de dollars à 366,8 millions de dollars (une baisse de 37,4 millions de dollars) est attribuable à la différence entre les dernières prévisions des revenus pour 2021-2022 et l'autorisation des [RNC](#) approuvé pour 2022-2023.

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : David Lametti, c.p., c.r., député

Administrateur général : A. François Daigle

Portefeuille ministériel : Justice

Instrument habilitant : *Loi sur le ministère de la Justice*^{clix}

Année d'incorporation ou de création : 1868

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

Des renseignements sur la raison d'être, le mandat et le rôle du ministère de la Justice Canada se trouvent sur le [site Web du ministère de la Justice Canada](#)^{clx}.

Des renseignements sur les engagements de la lettre de mandat du ministère de la Justice Canada se trouvent dans la [lettre de mandat du Ministre](#)^{clxi}.

Contexte opérationnel

Des renseignements sur le contexte opérationnel se trouvent sur le [site Web du ministère de la Justice Canada](#)^{clxii}.

Cadre de présentation de rapports

Le cadre ministériel des résultats et le répertoire des programmes approuvés du ministère de la Justice Canada pour 2022-2023 sont illustrés ci-dessous.

Cadre ministériel des résultats	Responsabilité essentielle 1 : Services juridiques	Responsabilité essentielle 2 : Support au système de justice	Services internes
	<p>Résultat ministériel : Les ministères et organismes reçoivent des services juridiques de grande qualité.</p> <p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> La cote de satisfaction moyenne des clients sur la qualité globale des services juridiques. La cote de satisfaction moyenne des clients sur la prestation des services juridiques selon les normes de service. Pourcentage des dossiers de contentieux résolus au cours d'un exercice de façon satisfaisante du point de vue de l'État (entendus ou réglés). 	<p>Résultat ministériel : Les lois et politiques de Justice Canada respectent la règle de droit et favorisent le respect des droits et un cadre juridique juste, accessible et pertinent au Canada.</p> <p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> La cote internationale du Canada en ce qui a trait à la règle de droit. Pourcentage de Canadiens qui estiment que le système de justice pénale canadien est juste pour tous. Pourcentage de Canadiens qui estiment que le système de justice pénale canadien est accessible pour tous. Nombre de contestations constitutionnelles devant les cours d'appel provinciales et territoriales et la Cour suprême du Canada. 	
	<p>Résultat ministériel : Le système de justice pénale soutient d'autres moyens de répondre aux causes et conséquences des infractions.</p> <p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de programmes de justice réparatrice offerts. Pourcentage de cas portés devant les tribunaux pour adultes qui reçoivent une peine ne comportant pas de placement sous garde. Pourcentage de cas portés devant les tribunaux de la jeunesse qui reçoivent une peine ne comportant pas de placement sous garde. Nombre de jeunes recevant un traitement spécialisé dans le cadre du Programme de placement et de surveillance intensif de réadaptation. 	<p>Résultat ministériel : Les Canadiens qui ont des démêlés avec le système de justice bénéficient de l'accès aux services appropriés, permettant un système de justice équitable, opportun et accessible.</p> <p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de fonds du gouvernement fédéral auxquels ont accès les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales et d'autres intervenants afin d'assurer la prestation de services ciblés conformément aux priorités fédérales. Nombre d'Autochtones ayant bénéficié des services d'un assistant parajudiciaire aux Autochtones. Nombre de fois qu'un avocat de garde a fourni de l'aide dans des affaires criminelles. Nombre de demandes complètes de services d'aide juridique en matière criminelle approuvées. Le pourcentage des demandes ou des plaintes des clients du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels qui sont évaluées et auxquelles on a donné suite. 	
Répertoire des programmes	<p><u>Programmes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Services de consultation juridique. Services de contentieux. Services législatifs. 	<p><u>Programmes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Politiques juridiques, lois et gouvernance. Représentation juridique. Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie. Régime des contraventions. Victimes d'actes criminels. Justice pour les jeunes. Justice pour la famille. Justice pour les autochtones. Partenariats avec le système de justice. Ombudsman des victimes d'actes criminels. 	

Renseignements connexes sur le répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes du ministère de la Justice Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{clxiii}.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le [site Web du ministère de la Justice Canada](#)^{clxiv} :

- ▶ Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- ▶ Analyse comparative entre les sexes plus
- ▶ Stratégie de développement durable du ministère de la Justice de 2020 à 2023
- ▶ Programme à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable des Nations Unies

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel du ministère de la Justice Canada ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérales dans le [rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{clxv}. Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes plus.

Coordonnées de l'organisation

Adresse postale

Ministère de la Justice Canada
284 rue Wellington
Ottawa, Ontario
Canada K1A 0H8

Numéro de téléphone : 613-957-4222

ATS : 613-992-4556

Adresse de courriel : webadmin@justice.gc.ca

Site Web : www.justice.gc.ca

Annexe : définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (*gender-based analysis plus [GBA Plus]*)

Outil analytique qui permet de mettre en place des initiatives adaptées et inclusives et à comprendre comment les facteurs tels que le sexe, la race, l'origine nationale et ethnique, l'origine ou l'identité autochtone, l'âge, l'orientation sexuelle, les conditions socio-économiques, la géographie, la culture et l'invalidité peuvent avoir une incidence sur les expériences, et les résultats ainsi que l'accès aux programmes gouvernementaux et l'expérience de ceux-ci.

cadre ministériel des résultats (*departmental results framework*)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (*target*)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (*statutory expenditures*)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (*non budgetary expenditures*)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (*planned spending*)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (*voted expenditures*)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (*full time equivalent*)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

expérimentation (*experimentation*)

Conduite d'activités explorant, mettant à l'essai et comparant les effets et les répercussions de politiques et d'interventions afin d'étayer la prise de décision et d'améliorer les résultats pour les Canadiens. L'expérimentation est liée à l'innovation, mais est distincte de celle-ci. L'innovation représente l'essai de quelque chose de nouveau, alors que l'expérimentation suppose une comparaison rigoureuse de résultats. Par exemple, le lancement d'une nouvelle application mobile pour communiquer avec les Canadiens peut être une innovation, mais l'essai systématique de la nouvelle application et la comparaison de celle-ci par rapport à un site Web existant ou à d'autres outils pour voir lequel permet de joindre le plus de personnes est une expérimentation.

indicateur de résultat ministériel (*departmental result indicator*)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (*horizontal initiative*)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (*plan*)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (*Departmental Plan*)

Document énonçant les priorités, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises d'un ministère sur une période de trois ans qui commence à l'exercice indiqué dans le titre du document. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

priorités pangouvernementales (*government-wide priorities*)

Aux fins du Plan ministériel 2022-2023, les priorités pangouvernementales correspondent aux thèmes de haut niveau qui décrivent le programme du gouvernement énoncé dans le discours du Trône de 2021 : bâtir un présent et un avenir plus sains; faire croître la croissance d'une économie plus résiliente; mener une action climatique audacieuse; travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires; défendre la diversité et l'inclusion; avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation; et, lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

programme (*program*)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (*Departmental Results Report*)

Présentation d'information sur le rendement réel d'un ministère au cours d'un exercice par rapport à ses plans, priorités et résultats attendus énoncés dans son plan ministériel pour cet exercice. Les rapports sur les résultats ministériels sont présentés au Parlement chaque automne.

rendement (*performance*)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (*program inventory*)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (*core responsibility*)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (*result*)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (*departmental result*)

Changement qu'un ministère cherche à influencer. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

- ⁱ Femmes et Égalité des genres Canada, Analyse comparative entre les sexes plus, <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus.html>
- ⁱⁱ Site Web de la législation (Justice), *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/u-2.2/page-1.html>
- ⁱⁱⁱ Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>
- ^{iv} Commission de vérité et réconciliation du Canada, Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action, https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_l-Action_French.pdf
- ^v Ministère de la Justice Canada, Document d'information : Interlocuteur spécial sur les lieux de sépulture anonymes des pensionnats indiens, <https://www.canada.ca/fr/ministere-justice/nouvelles/2021/08/document-dinformation-interlocuteur-special-sur-les-lieux-de-sepulture-anonymes-des-pensionnats-indiens.html>
- ^{vi} Site Web de la législation (Justice), *Loi constitutionnelle de 1982*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html>
- ^{vii} Gouvernement du Canada, COVID-19 : Soutien financier aux personnes, entreprises et organismes, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html>
- ^{viii} Gouvernement du Canada, Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence.html>
- ^{ix} Gouvernement du Canada, Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL), <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-urgence-loyer.html>
- ^x Parlement du Canada, Projet de loi C-15 – Sanction royale, *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, <https://parl.ca/DocumentViewer/fr/43-2/projet-loi/C-15/sanction-royal>
- ^{xi} Ministère de la Justice, Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones, <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principes-principes.html>
- ^{xii} Commission de vérité et réconciliation du Canada, Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action, https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_l-Action_French.pdf
- ^{xiii} Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Enfants disparus des pensionnats – financement de l'aide communautaire, <https://rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1622742779529/1628608766235>
- ^{xiv} Site Web de la législation (Justice), Lois constitutionnelles de 1867 à 1982, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html>
- ^{xv} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/u-2.2/page-1.html>
- ^{xvi} Site Web de la législation (Justice), *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/f-11.73/>
- ^{xvii} Services aux Autochtones Canada, Principe de Jordan, <https://sac-isc.gc.ca/fra/1568396042341/1568396159824>
- ^{xviii} Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Politique sur les revendications particulières et Guide sur le processus de règlement, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100030501/1581288705629>
- ^{xix} Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Politique sur les revendications particulières et Guide sur le processus de règlement, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100030501/1581288705629#chp4>
- ^{xx} Services aux Autochtones Canada, Gestion des terres des Premières Nations, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1327090675492/1611953585165>
- ^{xxi} Services aux Autochtones Canada, Ajouts aux réserves, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1332267668918/1611930372477>
- ^{xxii} Services aux Autochtones Canada, Entreprises autochtones et approvisionnement fédéral, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100032802/1610723869356>
- ^{xxiii} Centre canadien pour la cybersécurité, Programme d'examen de la sécurité du CST visant les technologies 3G, 4G et LTE, <https://cyber.gc.ca/fr/nouvelles/programme-dexamen-de-la-securite-du-cst-visant-les-technologies-3g-4g-et-lte>
- ^{xxiv} Sécurité publique Canada, Plan d'action national en matière de cybersécurité (2019-2024), <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ntnl-cbr-scrtr-strtg-2019/index-fr.aspx>
- ^{xxv} Commission d'enquête sur le blanchiment d'argent en Colombie Britannique, <https://cullencommission.ca/?ln=fre>
- ^{xxvi} Groupe d'action financière (GAFI), <https://www.fatf-gafi.org/fr/>

- ^{xxvii} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/u-2.2/page-1.html>
- ^{xxviii} Ministère de la Justice, Principes régissant le procureur général du Canada dans les litiges fondés sur la Charte, <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principes2-principes2.html>
- ^{xxix} Ministère de la Justice, Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones, <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principes-principes.html>
- ^{xxx} Ministère de la Justice, Directive du procureur général du Canada sur les litiges mettant en cause les peuples autochtones, <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dja-ijr/dlcpa-dclip/litiges-litigation.html>
- ^{xxxi} Services aux Autochtones Canada, Chronologie : Le principe de Jordan et les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1500661556435/1533316366163>
- ^{xxxii} Services aux Autochtones Canada, Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100035204/1533307858805>
- ^{xxxiii} Services aux Autochtones Canada, Principe de Jordan, <https://sac-isc.gc.ca/fra/1568396042341/1568396159824>
- ^{xxxiv} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur l'accès à l'information*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>
- ^{xxxv} Parlement du Canada, projet de loi C-7 – Sanction royale, *Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir)*, <https://parl.ca/DocumentViewer/fr/43-2/projet-loi/C-7/sanction-royal>
- ^{xxxvi} Gouvernement du Canada, Le Budget de 2019, Chapitre 2 : Bâtir un Canada meilleur, <https://budget.gc.ca/2019/docs/plan/chap-02-fr.html#Bringing-Innovation-to-Regulations>
- ^{xxxvii} Femmes et Égalité des genres Canada, Analyse comparative entre les sexes plus, <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus.html>
- ^{xxxviii} Ministère de la Justice, Politique sur l'Analyse comparative entre les sexes plus, <https://www.justice.gc.ca/fra/apd-abt/pacsp-pgbap.html>
- ^{xxxix} Gouvernement du Canada, Accessibilité au sein de la fonction publique, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/mieux-etre-inclusion-diversite-fonction-publique/diversite-equite-matiere-emploi/accessibilite-fonction-publique.html>
- ^{xl} Organisation des Nations Unies, Objectifs de développement durable, <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>
- ^{xli} Commission d'enquête sur le blanchiment d'argent en Colombie-Britannique, <https://cullencommission.ca/?ln=fre>
- ^{xlii} Ministère de la Justice, Extradition et entraide juridique, <https://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/eej-emla/index.html>
- ^{xliii} Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement, <http://www.ossnr-nsira.gc.ca/index-fra.html>
- ^{xliv} Ministère de la Justice, Enquête sur la satisfaction des clients du ministère de la Justice du Canada, <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2012/sur/>
- ^{xlv} InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>
- ^{xlvi} InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>
- ^{xlvii} InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>
- ^{xlviii} Commission de vérité et réconciliation du Canada, Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action, https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_1-Action_French.pdf
- ^{xlix} Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>
- ^l Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, La voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1622233286270/1622233321912>
- ^{li} Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, disparues et assassinées : Mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, <https://ffada2eplus-plandactionnational.ca/>
- ^{lii} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/u-2.2/page-1.html>
- ^{liii} Ministère de la Justice Canada, Document d'information : Interlocuteur spécial sur les lieux de sépulture anonymes des pensionnats indiens, <https://www.canada.ca/fr/ministere-justice/nouvelles/2021/08/document-dinformation-interlocuteur-special-sur-les-lieux-de-sepulture-anonymes-des-pensionnats-indiens.html>
- ^{liv} Commission de vérité et réconciliation du Canada, Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action, https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_1-Action_French.pdf

^{lv} Parlement du Canada, Projet de loi C-5 – Première lecture, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-5/premiere-lecture>

^{lvi} Site Web de la législation (Justice), *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-38.8/>

^{lvii} Parlement du Canada, Projet de loi C-23 – Première lecture, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur l'identification des criminels et apportant des modifications connexes à d'autres lois (réponse à la COVID-19 et autres mesures)*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/43-2/projet-loi/C-23/premiere-lecture>

^{lviii} Parlement du Canada, Projet de loi C-4 – Sanction royale, *Loi modifiant le Code criminel (thérapie de conversion)*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-4/sanction-royal>

^{lix} Parlement du Canada, Projet de loi C-7 – Sanction royale, *Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir)*, <https://parl.ca/DocumentViewer/fr/43-2/projet-loi/C-7/sanction-royal>

^{lx} Site Web de la législation (Justice), *Code criminel*, <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/index.html>

^{lxi} Site Web de la législation (Justice), *Code criminel*, <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/index.html>

^{lxii} Site Web de la législation (Justice), *Code criminel*, <https://www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/index.html>

^{lxiii} Site Web de la législation (Justice), *Loi canadienne sur les droits de la personne*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/h-6/>

^{lxiv} Ministère de la Justice, Une commission sur les erreurs judiciaires, <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/rc-ccr/cej-mjc/index.html>

^{lxv} Parlement du Canada, Projet de loi C-9 – Première lecture, *Loi modifiant la Loi sur les juges*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-9/premiere-lecture>

^{lxvi} Site Web de la législation (Justice), *Loi modifiant la Loi sur le divorce, la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions et apportant des modifications corrélatives à une autre loi*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2019_16/

^{lxvii} Site Web de la législation (Justice), *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-1.4/index.html?wbdisable=false>

^{lxviii} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur la protection des renseignements personnels*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-21/>

^{lxix} La Gazette du Canada, Partie II, volume 155, numéro 15, *Décret d'extension n° 3 (Loi sur la protection des renseignements personnels)* : DORS/2021-174, <https://canadagazette.gc.ca/rp-pr/p2/2021/2021-07-21/html/sor-dors174-fra.html>

^{lxx} Ministère des Finances Canada, Budget 2021, Une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience, <https://www.budget.gc.ca/2021/home-accueil-fr.html>

^{lxxi} InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>

^{lxxii} Ministère de la Justice, Programme de financement des services de justice pour les jeunes (PFSJJ), <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/pfsjj-yjsfp.html>

^{lxxiii} Ministère de la Justice, Fonds du système de justice pour les jeunes, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/jj-yj/index.html>

^{lxxiv} Ministère de la Justice, Programme de placement et de surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation (PPSPIR), <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/intens.html>

^{lxxv} Ministère de la Justice, Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/ttt-dtc.html>

^{lxxvi} Ministère de la Justice, Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/ttt-dtc.html>

^{lxxvii} Ministère de la Justice, Programme de justice autochtone, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html>

^{lxxviii} Ministère de la Justice, Changement systémique s'appuyant sur les principes de Gladue pour remédier à la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale, <https://canada.justice.gc.ca/fra/fina-fund/accueil-home.html?wbdisable=true>

^{lxxix} Ministère de la Justice, Programme de justice autochtone, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html>

^{lxxx} Ministère de la Justice, Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html>

^{lxxxi} Ministère des Finances du Canada, Budget 2021, Une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience, <https://www.budget.gc.ca/2021/home-accueil-fr.html>

- ^{lxxxii} Ministère de la Justice Canada, Financement pour la mobilisation sur la Stratégie en matière de justice autochtone, https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/f_17.html
- ^{lxxxiii} Ministère de la Justice, Programme de justice autochtone, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html>
- ^{lxxxiv} InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>
- ^{lxxxv} Ministère de la Justice Canada, Fonds d'aide aux victimes, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/index.html>
- ^{lxxxvi} Site Web de la législation (Justice), *Charte canadienne des droits des victimes*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-23.7/page-1.html>
- ^{lxxxvii} Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées : Mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, <https://ffada2eplus-plandactionnational.ca/>
- ^{lxxxviii} Commission de vérité et réconciliation du Canada, Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action, <https://nctr.ca/a-propos/histoire-de-la-cvr/site-web-de-la-cvr/?lang=fr>
- ^{lxxxix} Ministère de la Justice, Programme juridique de partenariats et d'innovation, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/pjpi-jpip.html>
- ^{xc} Ministère de la Justice, Fonds d'aide aux victimes, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/index.html>
- ^{xci} Commission de vérité et réconciliation du Canada, Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action, https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_1-Action_French.pdf
- ^{xcii} Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>
- ^{xciii} Ministère de la Justice Canada, Soutien destiné aux évaluations de l'incidence de l'origine ethnique et culturelle, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/soutien-supporting.html>
- ^{xciv} Ministère de la Justice, Programme d'aide juridique, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/aide-aid.html>
- ^{xcv} Ministère de la Justice, Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html>
- ^{xcvi} Ministère de la Justice, Ententes sur les services d'accès à la justice (ESAJ), <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/access.html>
- ^{xcvii} Commission de vérité et réconciliation du Canada, Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action, https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_1-Action_French.pdf
- ^{xcviii} Ministère de la Justice, Fonds canadien de justice familiale, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/famil/index.html>
- ^{xcix} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur le divorce*, <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/d-3.4/index.html>
- ^c Ministère de la Justice Canada, Fonds canadien de justice familiale, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/famil/index.html>
- ^{ci} Gouvernement du Canada, Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023 : Investir dans notre avenir, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/plan-action-langues-officielles/2018-2023.html>
- ^{cii} Ministère de la Justice, Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/lo-ol/index.html>
- ^{ciii} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur le divorce*, <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/d-3.4/index.html>
- ^{civ} Ministère de la Justice, Fonds pour l'application de la *Loi sur les contraventions*, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/contraventions.html>
- ^{cv} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur les contraventions*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-38.7/index.html>
- ^{cvi} Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, <https://www.victimesdabord.gc.ca/>
- ^{cvii} InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>
- ^{cviii} Femmes et Égalité des genres Canada, Analyse comparative entre les sexes plus, <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus.html>
- ^{cix} Commission de vérité et réconciliation du Canada, Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action, https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_1-Action_French.pdf

- ^{cx} Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>
- ^{cxⁱ} Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, La voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1622233286270/1622233321912>
- ^{cxⁱⁱ} Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées : Mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, <https://ffada2eplus-plandactionnational.ca/>
- ^{cxⁱⁱⁱ} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/u-2.2/page-1.html>
- ^{cx^{iv}} Ministère de la Justice Canada, Soutien destiné aux évaluations de l'incidence de l'origine ethnique et culturelle, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/soutien-supporting.html>
- ^{cx^v} Ministère de la Justice Canada, Programme d'aide juridique, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/aide-aid.html>
- ^{cx^{vi}} Ministère de la Justice Canada, Programme juridique de partenariats et d'innovation, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/pjpi-jpip.html>
- ^{cx^{vii}} Femmes et Égalité des genres Canada, La stratégie contre la violence fondée sur le sexe, <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/centre-savoir-violence-fondée-sexe/strategie-contre-violence-fondée-sexe.html>
- ^{cx^{viii}} Nations Unies, Département des Affaires économiques et sociales, Développement durable, Les 17 objectifs, <https://sdgs.un.org/fr/goals>
- ^{cx^{ix}} Nations Unies, Département des Affaires économiques et sociales, Développement durable, Les 17 objectifs, <https://sdgs.un.org/fr/goals>
- ^{cx^x} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur la protection des renseignements personnels*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/p-21/>
- ^{cx^{xi}} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/u-2.2/page-1.html>
- ^{cx^{xii}} Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées : Mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, <https://ffada2eplus-plandactionnational.ca/>
- ^{cx^{xiii}} Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, La voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1622233286270/1622233321912>
- ^{cx^{xiv}} National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls, Reclaiming Power and Place: Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées, <https://www.mmiwg-ffada.ca/final-report/>
- ^{cx^{xv}} Commission de vérité et réconciliation du Canada, Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action, https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_l-Action_French.pdf
- ^{cx^{xvi}} Parlement du Canada, Projet de loi C-5 – Première lecture, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-5/premiere-lecture>
- ^{cx^{xvii}} Parlement du Canada, Projet de loi C-23 – Première lecture, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur l'identification des criminels et apportant des modifications connexes à d'autres lois (réponse à la COVID-19 et autres mesures)*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/43-2/projet-loi/C-23/premiere-lecture>
- ^{cx^{xviii}} Organisation de coopération et de développement économiques, <https://www.oecd.org/fr/>
- ^{cx^{xix}} Partenariat pour un gouvernement ouvert, Coalition OGP sur la justice, <https://www.opengovpartnership.org/fr/ogp-coalition-on-justice/>
- ^{cx^{xx}} Gouvernement du Canada, 5^e Plan d'action national du Canada pour un gouvernement ouvert, <https://parlonsgouvouvert.ca/>
- ^{cx^{xxi}} Nations Unies, Office contre la drogue et le crime, Convention des Nations Unies contre la corruption, https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/tools_and_publications/UN-convention-against-corruption.html
- ^{cx^{xxii}} Nations Unies, Office contre la drogue et le crime, Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles s'y rapportant, <https://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf>
- ^{cx^{xxiii}} InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>
- ^{cx^{xxiv}} InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>

- ^{cxxxv} Site Web de la législation (Justice), *Loi canadienne sur l'accessibilité*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-0.6/>
- ^{cxxxvi} Gouvernement du Canada, Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/mieux-etre-inclusion-diversite-fonction-publique/sante-mieux-etre-fonctionnaires/sante-mentale-travail/strategie-fonction-publique-federale-sante-mentale-milieu-travail.html>
- ^{cxxxvii} Parlement du Canada, Projet de loi C-65 – Sanction royale, *Loi modifiant le Code canadien du travail (harcèlement et violence), la Loi sur les relations de travail au Parlement, et la Loi n° 1 d'exécution du budget de 2017*, <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-65/sanction-royal>
- ^{cxxxviii} Gouvernement du Canada, La Stratégie fédérale de développement durable, <https://www.fsds-sfdd.ca/fr>
- ^{cxxxix} Ministère de la Justice Canada, Stratégie de développement durable du ministère de la Justice de 2020 à 2023, <https://www.justice.gc.ca/fra/apd-abt/dd-sd/timeline.html>
- ^{cxl} Ministère des Finances Canada, Soutenir les Canadiens et lutter contre la COVID-19, Énoncé économique de l'automne de 2020, <https://www.budget.gc.ca/fes-eea/2020/home-accueil-fr.html>
- ^{cxli} Ministère des Finances Canada, Budget 2021, Une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience, <https://www.budget.gc.ca/2021/home-accueil-fr.html>
- ^{cxlii} Ministère de la Justice Canada, Programme d'aide juridique, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/aide-aid.html>
- ^{cxliii} Ministère des Finances Canada, Le Budget de 2019, <https://budget.gc.ca/2019/home-accueil-fr.html>
- ^{cxliv} Ministère des Finances Canada, Budget 2021, Une relance axée sur les emplois, la croissance et la résilience, <https://www.budget.gc.ca/2021/home-accueil-fr.html>
- ^{cxlv} Ministère de la Justice, Programme de financement des services de justice pour les jeunes (PFSJJ), <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/pfsjj-yjsfp.html>
- ^{cxlvi} Ministère de la Justice, Programme d'aide juridique, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/aide-aid.html>
- ^{cxlvii} Ministère de la Justice, Programme juridique de partenariats et d'innovation, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/pjpi-jpip.html>
- ^{cxlviii} Ministère de la Justice, Programme de justice autochtone, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html>
- ^{cxlix} Ministère de la Justice, Fonds canadien de justice familiale, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/famil/index.html>
- ^{cl} Ministère de la Justice, Programme d'aide juridique – Volet du harcèlement sexuel en milieu de travail, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/legal.html>
- ^{cli} Ministère de la Justice, Le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/lo-ol/index.html>
- ^{clii} Ministère de la Justice, Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/apc-acp/index.html>
- ^{cliii} Ministère des Finances Canada, Budget 2021, Une relance axée sur le emplois, la croissance et la résilience, <https://www.budget.gc.ca/2021/home-accueil-fr.html>
- ^{cliv} Ministère des Finances Canada, Soutenir les Canadiens et lutter contre la COVID-19, Énoncé économique de l'automne de 2020, <https://www.budget.gc.ca/fes-eea/2020/home-accueil-fr.html>
- ^{clv} Gouvernement du Canada, Plan de dépenses du gouvernement et budget principal des dépenses (parties I et II), <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html>
- ^{clvi} Ministère de la Justice, Plan ministériel 2022-2023, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2022_2023/index.html
- ^{clvii} Ministère des Finances Canada, Soutenir les Canadiens et lutter contre la COVID-19, Énoncé économique de l'automne de 2020, <https://www.budget.gc.ca/fes-eea/2020/home-accueil-fr.html>
- ^{clviii} Ministère des Finances Canada, Budget 2021, Une relance axée sur le emplois, la croissance et la résilience, <https://www.budget.gc.ca/2021/home-accueil-fr.html>
- ^{clix} Site Web de la législation (Justice), *Loi sur le ministère de la Justice*, <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/>
- ^{clx} Ministère de la Justice, Plan ministériel 2022-2023, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2022_2023/index.html
- ^{clxi} Justin Trudeau, Premier ministre du Canada, Lettres de mandat, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat>
- ^{clxii} Ministère de la Justice, Plan ministériel 2022-2023, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2022_2023/index.html
- ^{clxiii} InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>

^{clxiv} Ministère de la Justice, Plan ministériel 2022-2023, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rpp/2022_2023/index.html

^{clxv} Ministère des Finances Canada, Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>